N° 38
Juillet 1976

Mensuel
Deuxième série
Quatrième année
Tirage :
50 000 exemplaires
Dépôt légal :
1er trimestre 1976
Commission paritaire :
n° 53 507

JOURNAL DES PRISONNIERS

« Les chaines des prisonniers sont les mêmes que celles de tous les hommes sans pouvoir sur leur vie : elles sont simplement plus visibles.

2,50 F

Distribué par N.M.P.P.
Responsable de la publication :
Jean LAPEYRIE
53159 D4 G4 31 FLeury-Mérogis
Editeur :
Comité d'Action des Prisonniers
15, rue des Trois-Frères
75018 PARIS
Imprimé aux Marchés de France
44, rue de l'Ermitage
75020 PARIS
Journal conçu, composé et mis en page par des militants du C.A.P.

LA VIE SEXUELLE ET AFFECTIVE DES PRISONNIERS

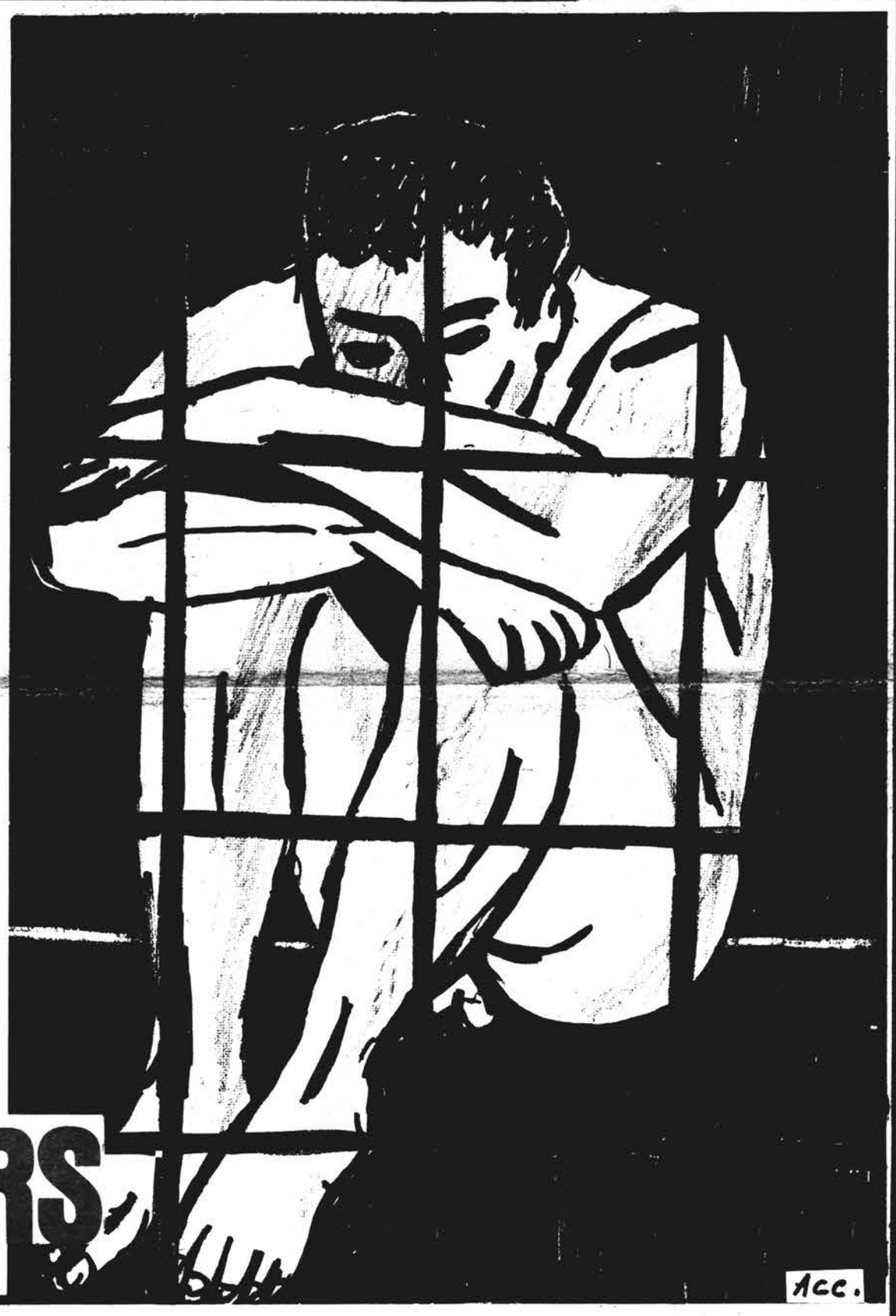

AFFAIRE AGRET : DELARUE, FLIC, MENTEUR

« Patrick Chairoff, alias Dominique Calzi, prétend le commissaire Delarue, chargé par la chancellerie d'un supplément d'enquête dans l'affaire Roland Agret, *serait un membre influent du C.A.P. ».*

Si le dénommé Delarue fait son enquête sur Roland Agret de cette façon, pas étonnant que Roland soit encore en prison ! Car Patrick Chairoff n'a jamais à aucun moment, fait partie du C.A.P. bien qu'évidemment la porte ou la fenêtre lui en soit grande ouverte. Le Delarue en question est donc un menteur qualifié, mais hélas efficace, puisque de la police. Il est dramatique de voir une enquête risquant de déboucher sur la mort d'un homme confiée à un tel individu. Mais bien sûr tout cela n'est qu'un regrettable hasard ! Lecanuet peut dormir tranquille, avec des hasards pareils aucune crainte de voir se créer des précédents.

Le C.A.P.

IRLANDE - GRANDE-BRETAGNE

Plus de 100 républicains irlandais sont incarcérés en Grande-Bretagne. Leurs conditions de détention sont barbares. Ils sont généralement violemment tabassés par les gardes chaque fois qu'ils arrivent dans une taule. Cela donne à l'administration un prétexte pour les envoyer au trou « pour leur propre sécurité » en invoquant l'article 43 du règlement intérieur.

Pour les républicains irlandais le délai maximum (56 jours) est non seulement de rigueur mais renouvelable (par tabassage interposé par exemple), certains ont ainsi passé six mois, huit mois jusqu'à deux ans 1/2 au mitard.

Au cachot, ils sont privés de tout contact avec l'extérieur même les matons n'ont pas le droit de leur parler. Comme ils refusent de porter l'uniforme, on les laisse sans vêtement avec seulement une couverture, qui très vite par frotemment, provoque des escarres, la cellule est absolument vide. La nuit on apporte un matelas. Ils sont réveillés, quand ils peuvent dormir à 3 h30 du matin pour la toilette. Il y a de la lumière 24 heures sur 24. La cellule est fouillée tous les jours.

Plusieurs fois les gardes ont essayé de pousser des détenus anglais à persécuter les républicains irlandais. Un prisonnier fait le point dans une lettre au *Sun* journal fasciste qui prétendait que les prisoniers de Gartree avaient comploté de « pendre les tueurs irlandais ». Sa lettre publiée dans le journal *Republican News* de Belfast lui valut d'ailleurs six semaines de cachot.

En voici de larges extraits :

« L'article du Sun du 29 mars est un tissu de mensonges. Je suis en train de le lire avec d'autres prisonniers. L'un d'eux était à Gartree avec moi et Hugh Feeney (le détenu républicain soi-disant menacé par les prisonniers anglais (NDT). Tous en ce moment nous sommes, dans une très grande colère. Nous nous sentons frustrés et insultés... Ceux qui ont fabriqué de toutes pièces cette « nouvelle à sensation », nous dépeignent comme des demeurés, incapables d'aligner deux idées, racistes et préméditant froidement la pendaison d'un autre prisonnier...

Ils prétendent ainsi nous rabaisser à leur propre niveau, celui des assassins calculateurs qui constituent notre gouvernement. Ce sont ceux-là qui pendent les gens, ceux-là qui tuent, qui passent des sentences à vie + 35 ans (nettement dépassées depuis, puisque cinq républicains irlandais viennent d'écoper de 16 condamnations à vie + 625 ans (N.D.T.).

Nous qui sommes (comme Feeney) en catégorie A, condamnés à de très lourdes peines, nous entrons d'après le ministère de l'intérieur dans la catégorie dite « des criminels endurcis ». Nous n'avons connaissance d'aucun complot dans aucune taule du pays, contre aucun prisonnier irlandais ou autre.

Deux d'entre nous étaient à Gartree avec Hugh Feeney, aussi pouvons-nous parler en connaissance cause. Hugh était bien aimé dans la prison... spécialement parmi les « criminels endurcis ». Cette sympathie et le respect que nous lui portions remontait à l'époque où il était à l'hosto, en grève de la faim conjointement à ses camarades Kelly et les sœurs Price... Leur lutte était un combat important, une confrontation directe avec Jenkins, l'homme qui tire les ficelles de ce merdier qu'ils appellent l'industrie carcérale britannique.

... Nous discutions beaucoup de ce que nous ferions si ils le laissaient mourir. Souvenez-vous que deux ans plus tôt, nous avions fait une grève de six semaines et un sit in de trois jours pour protester contre le tabassage d'un prisonnier par les gardiens... S'ils avaient laissé mourir Feeney, la prison aurait sûrement explosé.

Quant Hugh nous a rejoint, après que ses camarades et lui aient gagné par leur combat le droit d'être transférés dans une prison d'Irlande, nous l'avons tous trouvé sympa : un type chouette, d'à peine 25 ans, confronté avec perpette. Il était régulier, toujours drôle. Un prisonnier modèle selon nos critères à nous...

C'était — et ça continue à être — les matons et l'administration qui haïssaient les prisonniers irlandais. Il y en a beaucoup qui font des stages de six mois à Long Kesh ou dans une autre taule irlandaise. Ils en reviennent en roulant les mécaniques et font les fortiches essayant de semer le plus de merde possible.

Quant j'étais à Gartree nous avons découvert que le sous-directeur, chargé du quartier d'Hugh, faisait la leçon aux nouveaux. Il leur conseillait... de tenir Hugh à distance... leur disait que ceux qui le fréquenteraient seraient mal notés... On a été nombreux à rendre visite au sous-directeur et à l'avenir qu'il avait intérêt à la boucler. Un autre maton, Phillingham, tout frais débarqué d'une « période » à Long Kesh déclara à l'un de nous que si quelque chose arrivait à Hugh Feeney, l'administration fermerait les yeux... Notre réaction fut telle, Phillingham en fut si effrayé qu'il obtint sa mutation dans un bureau au-dessus de la grande porte. Il y eut de nombreux incident de ce genre.

(...) Quand une bombe saute et que ses victimes appartiennent au monde ouvrier, nous nous sentons très vulnérables. Nous ne pouvons rien faire, pas même téléphoner pour savoir si nous avons des amis ou de la famille parmi les victimes. Mais plus que quiconque, nous, nous savons ce qu'être en prison signifie. Nous n'y maltraitons personne surtout pas ceux qui y sont pour longtemps.

Ne croyez pas un seul mot de l'article du *Sun*. Je peux même dire que les gars qui jusqu'à présent avaient ignoré, en bien comme en mal, les Irlandais, tiennent depuis qu'ils ont lu l'article à leur prouver ouvertement sympathie et solidarité ».

« *Des Irlandais vous parlent* ». Nouveaux bureaux d'édition B.P. 95/75662 Paris cedex 14. Prix 28 F.

Interviews d'Irlandais en lutte dans la rue, dans les taules, dans la clandestinité. Poèmes, chansons. Ce livre donne la parole aux combattants irlandais et à la population solidaire de ce combat.

L'équipe qui l'a réalisé ne cache pas qu'elle a pris partie pour le mouvement républicain provisoire et demande la solidarité des camarades français pour leur lutte contre l'impérialisme britannique. De nombreuses photos illustrent les interviews. Nous sommes prêts à répondre à toutes les questions des lecteurs. Un bulletin mensuel en français paraîtra à la rentrée (septembre-octobre). A nouveau la parole sera donnée à la lutte irlandaise. Puisque nous traduirons lettres de taule et articles des journaux provos. Si vous voulez écrire aux républicains emprisonnés en Irlande et Angleterre, nous mettrons sur pied un système de traduction-transmission. Des lettres seront envoyées avec traduction aux journaux des prisonniers : Ann Gaill (*L'Hôtage*) en Irlande et *Prisonners of War* en Angleterre. Envoyez-les au C.A.P. qui transmettra.

COMITE IRLANDE NOUVELLE
c/o N.B.E. BP 97/75662
PARIS CEDEX 14

LETTRE D'UN MARXISTE

J'aimerais en tant que marxiste et lecteur du journal du Cap *intervenir dans le débat idéologique qui le traverse.*

Si je suis d'accord avec la tendance dite « marxiste » sur le fait que le C.A.P. ne s'inscrit pas assez dans la lutte des classes, pour le reste je suis en désaccord total.

En effet, je suis pour la suppression des prisons, et j'ajoute que cela n'est possible que dans une société socialiste.

Si je dis ceci, c'est parce que j'estime que les marxistes doivent lutter contre les causes qui mènent les gens en prison quels qu'ils soient : le patron tuant ses ouvriers au travail pour augmenter son profit (ce qui est la règle du capitalisme), le délinquant qui vole pour vivre correctement, etc.

C'est bien une société aliénante, une société d'inégalité qui a créé tout un système répressif, dont la prison n'est qu'un des éléments les plus visibles, pour préserver le privilège d'une minorité (la bourgeoisie).

Nous n'avons que faire de tout ce système répressif, dont la prison n'est qu'un des éléments les plus visibles, pour préserver le privilège d'une minorité (la bourgeoisie).

Nous n'avons que faire de tout ce système, nous nous devons de mettre tout l'appareil répressif dans les poubelles de l'histoire.

Je conclurai en disant que le marxisme veut libérer le genre humain de ces contraintes matérielles et intellectuelles et que par conséquent, il est évident que la notion d'emprisonnement lui est contraire.

Un lecteur

Depuis quelques mois pour satisfaire nombre de demandes de correspondance, s'est ouverte dans *Le Cap* une colonne « contacts » qui reprenait les annonces envoyées à *Libération*.

Désormais (pour des raisons de place, nombre...) nous ne publierons dans cette rubrique que les annonces qui parviendront directement à l'adresse du C.A.P. : 15, rue des Trois-Frères 75018 PARIS

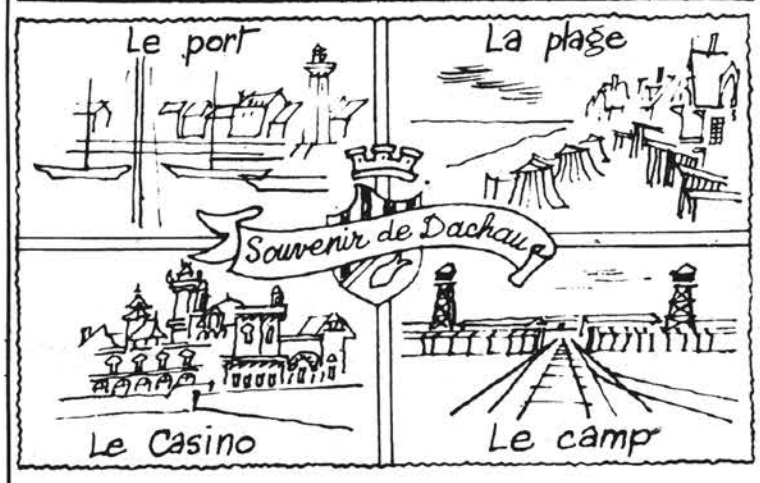

R.F.A.

LA DETENTION AVEC ISOLEMENT, ELLE EXISTE !

L'exemple de Tony Kas nous montrera que ce slogan est faux ! En tant qu'anciens prisonniers nous savons qu'en ce moment en R.F.A. et Berlin Ouest, quatre prisonniers sont complètement séparés des autres prisonniers depuis cinq ans jusqu'à ce jour : Erich Grusdat, Horst Rackow, Jürgen Bäcker — tous Berlin 21, Alt Moabit 12 a, et Anton Kas qui, en plus, est constamment détenu en régime d'isolement total. Aujourd'hui chacun connaît les effets d'une détention avec isolement prolongée pendant des années. Ici nous ne pouvons dénoncer que les situations les plus catastrophiques à l'intérieur des prisons, ce qui ne veut pas dire que nous nous « foutons » des autres situations tout aussi intenables. Nous demandons à tous ceux qui disposent d'informations sur les mauvaises conditions dans les prisons, de nous en avertir, afin qu'on puisse combattre pour améliorer ces conditions !

Collectif des Prisonniers Berlin-Ouest
Chez Nietzelt BP 360131
1000 BERLIN 36

Depuis le 8 mai 1971 Tony est en isolement total à la centrale de Saarbourg (dont quatre ans de détention préventive). Le 25 janvier 1974, il a été condamné à 12 ans de prison suivi de relégation. On lui reproche 15 vols avec effraction, commis dans des usines et bâtiments de bureaux. Ce jugement signifie : perpétuité. Sont condamnés à la relègation les « irrécupérables », et ceci afin de protéger la société. Ce jugement, extrêmement dur, montre que dans cette société la propriété des capitalistes vaut plus que la vie d'un homme. Pourquoi Tony a été condamné à perpétuité pour ces délits contre la propriété ?

Il a enlevé une toute petite partie de la richesse des capitalistes ramassée aux dépens des ouvriers : il a repris sa part de ceux qui possède tout. Ça, c'est criminel !

Par contre, il n'est pas criminel que des patrons fassent des super-profits aux dépens des ouvriers !

Il n'est pas criminel que des patrons exploitent jour par jour de la main d'œuvre en lui payant un salaire beaucoup trop bas !

Il n'est pas criminel que des juges soutiennent de telles escroqueries en se laissant acheter par des capitalistes !

On pend les petits délinquants, mais on laisse impunis les très grands !

Tony Kas a connu très tôt les appareils de répression de l'Etat. A 17 ans, sur l'initiative de ses parents, il a été mis à l'éducation surveillée. Toujours adolescent, il connaît la taule. Là, on l'a « réadapté » et « préparé » à la vie qui l'attendait. Cette vie-là, c'était : effraction — taule — effraction — taule etc. Voilà à quoi sert la détention. Le cas Tony a révélé que les buts de la détention n'existent que sur le papier. Après plusieurs échecs, ou plutôt un seul échec permanent, la Justice en avait assez et les flics de la Justice ont choisi la procédure la plus expéditive, le chemin le plus court : la perpétuité avec isolement total, seule possibilité de succès pour cette Justice. Isolement total signifie pour Tony : contact avec personne, cellule individuelle, détention individuelle, bain individuel, visite uniquement par les parents les plus proches, pas de travail, pas d'activités en commun, pas d'achats (p. ex. tabac), circulation à l'intérieur de la prison uniquement avec un maton, contrôle tous les quart d'heure jour et nuit.

Ces mesures doivent assurer qu'aucune critique ne perce et que les erreurs de la Justice restent cachées et n'éclatent pas au grand jour. Malgré les plaintes et les pétitions Tony reste en isolement total sans aucune justification. D'ailleurs, il ne peut pas y avoir l'ombre d'une justification vu le fait que Tony n'a jamais agressé personne. L'isolement n'a qu'un seul but : le briser, l'écraser. Le médecin de la prison participe pleinement à cette tâche. Que l'état de santé général sera très mauvais après un isolement total de cinq ans, aucun médecin et aucun homme sensé le niera. Mais les plaintes auprès du médecin de prison sont refusées comme simulations... fidèle à la devise : servir le règlement et non l'homme !

Le scénario est clair :

Il s'agit, une fois de plus, de briser un homme, d'en finir avec lui. S'il en crève, peu importe. La non-nutrition a conduit à la disparition de Holger Meins, mais dans le cas de Tony, même s'ils rationnent les repas, comme ils le font maintenant, ils n'arriveront pas à s'en débarrasser, car nous soutiendront le combat de Tony et nous lutterons pour l'abolition du régime d'isolement !

Ecrivez à Tony Kas, Lerchesflurweg 37, D 66 Saarbrücken 1 Prison

LA MORT DU SEXE

Vivre des mois, des années en prison ! Des mois, des années sans une femme, si l'on est homme; sans un homme si l'on est femme.

L'absence de toute vie sexuelle, de toute vie familiale, l'absence quasi-totale de choix dans ses fréquentations, ses amitiés et, dans certains cas, l'isolement n'entrainent-ils pas des troubles de la vie affective ?

Quelques anciens taulards racontent comment ils ont vécu cette partie de leur vie, quelle compensation à l'hétérosexualité impossible certains recherchent dans le narcissisme, la masturbation ou l'homosexualité.

Et pourtant dans toutes les prisons du monde toute vie sexuelle n'est pas interdite. Au Mexique, par exemple, les détenus hommes peuvent recevoir une femme.

Mais ceux qui, en France, osent parler de réadaptation par la prison ne sont que des menteurs.

« *La prison est une machine de destruction de l'homme* » dit une mère de détenu. « *Elle opère une régression très nette au niveau de la communication* ».

L'amitié, le maintien d'un contact avec l'extérieur et le refus de se laisser détruire par un système qui ne cherche pas la destruction des prisonnieurs seulement sont sans doute nécessaires pour pouvoir résister à tout cela.

On peut parler de la « sexualité des détenus », mais c'est évidemment se foutre de la gueule du monde, dans la mesure où le propre de la détention, c'est justement la suppression de toute vie sexuelle. A partir de quoi, pour le détenu, il ne reste plus qu'une solution, c'est de lutter contre l'absence de vie sexuelle, et la sexualité du détenu consiste essentiellement en la recherche de moyens qui lui permettent de lutter contre sa propre frustration.

Si on prive un être de toute vie sexuelle, il est bien entendu que la compensation la plus banale et la plus automatique qu'il va trouver sera la masturbation. Quoi d'étonnant à ce que 90 à 95 % des détenus se masturbent tant qu'ils peuvent ? De toute manière, c'est bien connu, puisqu'il y a quelques années, encore, dans les prisons de femmes, par exemple, on coupait en tranches les objets qui peuvent être un peu longs, les saucissons, les carottes, etc. Chez les hommes, évidemment, ce n'est pas la même chose, parce que l'on n'ose pas réellement leur couper le sexe. Mais cela revient exactement au même.

Se masturber, c'est le minimum, mais cela s'entoure de tout un monde de fantasmes et c'est là que commence le véritable problème.

Il y a ceux qui se masturbent sainement et gaillardement, comme le font les singes au zoo (et je laisse deviner à qui le voudra ce que je sous-entends par là). Mais tout le reste est possible. Citons ce pauvre gars qui monte sur sa fenêtre, qui se met tout nu, qui prétend voir une femme à sa fenêtre, à trois cents mètres, et s'épuise en plaisirs en grande partie fabulatoires.

Bien entendu, les revues de femmes nues servent essentiellement aux mêmes satisfactions. S'en étonner ou le nier est preuve d'hypocrisie ou de mauvaise foi. Le condamner est le signe d'une mentalité de Grand Inquisiteur ou d'impuissant.

De la masturbation, on passe aisément à un autre stade. Certains finissent par dire:«Ce n'est pas tellement le plaisir sexuel que je cherche. Me masturber devient un plaisir en soi. Je me trouve très beau. J'aime toucher mon corps. Finalement, mon sexe me fascine et m'attire plus que tout. je me regarde dans une glace. J'aime me toucher. ».

Rien là de condamnable,évidemment. Mais il suffit d'un pas pour verser, au-delà du narcissisme, dans le conditionnement auto-érotique. Il sera, dès lors, très difficile de revenir à une relation sexuelle ordinaire avec un ou une autre.

Mais il y a mieux. Cet isolement sexuel ressemble, sans l'avouer, à un lavage de cerveau par la négative. Il finit par créer des individus totalement déphasés. En particulier, n'ayant plus le choix du partenaire, ils n'hésitent plus entre l'homme et la femme. Seul l'homme devient intéressant. Toutes les femmes sont des salopes. Choisir l'homosexualité librement ou être naturellement homosexuel, voire bisexuel, cela ne me paraît pas devoir poser de question, si ce n'est à ceux qui se veulent dictatorialement hétérosexuels. Par contre, devenir homosexuel par absence de choix ou par lavage de cerveau, constitue un attentat à la liberté.

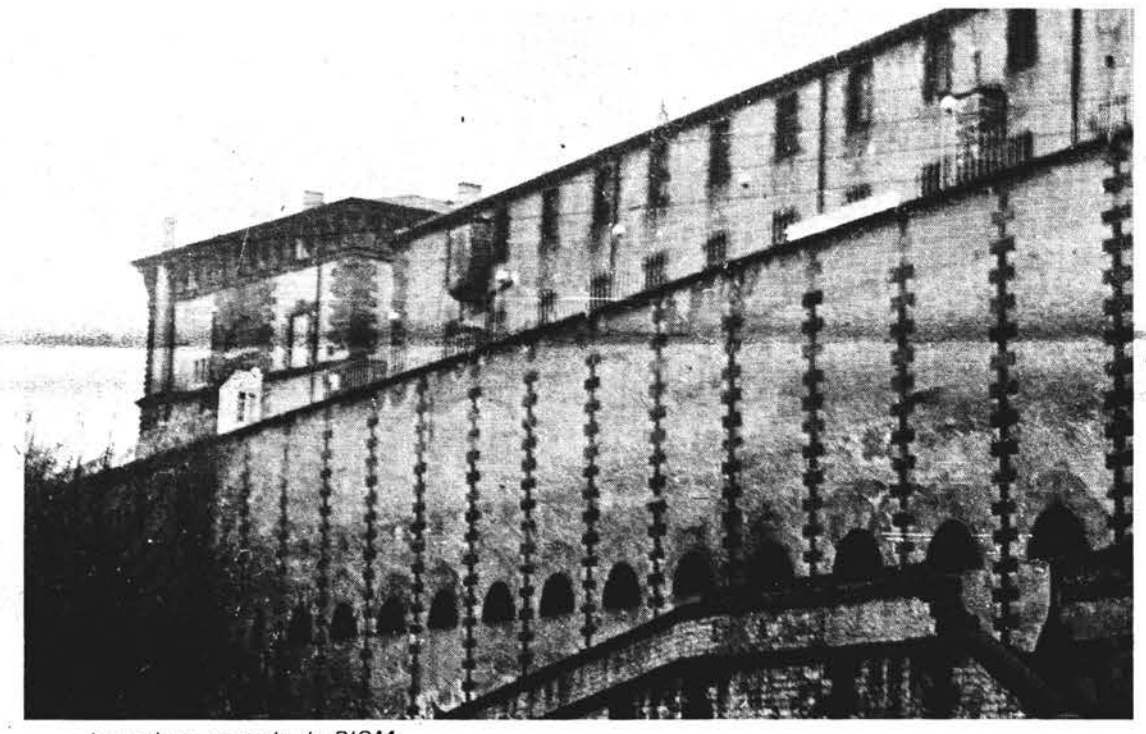

La maison centrale de RIOM

Dans une centrale, un détenu sur trois a eu des pratiques homosexuelles. Les chiffres ne sont pas très précis chez les femmes, mais ils paraissent équivalents et même légèrement supérieurs.Ces pratiques restent précaires : on se masturbe réciproquement au cinéma on va faire l'amour en vitesse dans les waters; si on est en chantier, on va le faire derrière une pile de bois.

Mais il existe des pratiques basées sur la force. Il y a celui qui sodomise ses petits copains, le couteau à la main : « Tourne-toi, baisse ton pantalon ou je te plante».Cela ne marche pas à tous les coups et ces affaires finissent parfois en sombres bagarres.

Il faut signaler un cas assez courant dans certains centrales. C'est le jeunot qui arrive Un ancien lui demande : « T'as besoin de rien ? — Non, j'ai besoin de rien. — Mais si, t'as besoin de quelque chose. Tiens je t'apporte du sucre, du beurre, du gris, des Gauloises... ». Il lui donne ainsi, pendant un mois ou deux, le minimum indispensable, en attendant qu'il puisse, à son tour, l'acheter en cantine. A la fin du mois, cela se termine par : « Tu me rends tout ou tu baisses ton froc. ». Généralement, le jeune ne peut pas rendre, pas plus qu'il ne veut baisser son froc. Alors, soit c'est le pugilat, et l'ancien en est quitte pour ce qu'il a perdu, soit le jeune a peur ou est vaincu et c'est une affaire qui marche.

De toute façon, l'agressivité est très élevée en prison. la répression reste la cause principale de cette révolte viscérale du détenu. Mais la frustration sexuelle aggrave la situation. Un homme brimé sur le plan sexuel est une bête sauvage.

Pourtant, il reste un homme, avec son affectivité. Et c'est sans doute là que se situe le plus gros problèmes. La prison, c'est le désert, sur le plan affectif. On peut se faire, par compensation, une amitié, un ami, avec de tendres caresses et des mots que l'on s'envoie, mais cela ne comble pas vraiment le vide. On est séparé de la femme, de la maîtresse et des enfants. On est pendu aux lettres, aux mandats et aux visites. Le parloir, quand on est bouclé à Clairvaux ou à Poissy, et que la femme habite Marseille ou Bordeaux,on voit que cela ne peut pas être souvent. Sur le plan affectif, c'est forcément la distorsion des liens, c'est-à-dire l'espacement des distances entre l'homme et la femme. D'où de fréquentes ruptures et, dans certains cas, le suicide. Beaucoup de taulards se sont pendus ou jetés du 3e étage parce que leur femme les avait quittés.

Le plus grave, c'est la dichotomie de l'image de la femme par l'homme. Elle est, certes, basée sur le contexte socio-culturel mais elle s'amplifie en prison, au point de créer un hiatus entre ces deux sous-images.

La femme, c'est soit le triangle de poils entouré d'une paire de cuisses et d'en ventre — alors c'est une pute et on la baise — soit la mère, autrement dit la femme parfaite et la vierge — on peut l'aimer, l'idolâtrer même, mais on ne la baise pas.

A la suite de quoi, lorsque l'on sort, des femmes que l'on puisse aimer, il n'y en a pas, puisqu'elles sont toutes des salopes. On finit par leur en vouloir de ne pas avoir été là pour nous aider. Il ne reste plus que la mère. Mais, mis à part le fait qu'elle est souvent très loin ou qu'elle est morte, des mères, on n'en trouve pas à tous les coins de rue. Donc, toutes les femmes sont des salopes. Et les filles ne deviennent plus que des crachoirs.

Le problème qui se pose dès lors, c'est celui du réapprentissage de l'affectivité, mais, dans la plupart des cas, il n'y a pas de réparation possible, tant l'individu est détruit. C'est ainsi que l'on rencontre d'anciens prisonniers qui, après cinq, dix ou vingt ans de taule, sont incapables de faire recoller affectivité et sexualité. Si parfois ils y arrivent, c'est après des tortures terribles à la fois pour eux-mêmes et pour leurs partenaires et ce, après des laps de temps extrêmement longs.

Cela donne une sexualité qui ne s'exprime que dans l'acte, sans aucune affectivité. Non que les taulards nient la possibilité de relations affectives. Mais ils en sont pour la plupart incapables. C'est la mort du sexe. La prison exécute le sexe. Et il est vraiment mort à la sortie. Mais cela peut encore se ressusciter, en quelques semaines ou au bout de plusieurs mois. Par contre, ce qui, pour la plupart est mort pour toujours, c'est l'amour.

Jacques LESAGE de La HAYE
matricule 255 CAEN

COMMUNIQUE

Le C.A.P. Intérieur de Fleury Mérogis communique :

Hadjaj Taleb, détenu en cours d'instruction dans l'affaire de l'avenue de Breteuil, reste l'otage de Ponia et de la brigade antigang. Après son arrestation, le champagne coulait à flot au ministère de l'Intérieur et les congratulations n'en finissaient pas. Depuis l'enquête piétine, il n'y a toujours aucune preuve contre Hadjaj. Ponia et l'antigang se taisent mais l'administration pénitentiaire garde Gadjaj et naturellement le classe dangereux puisque Ponia l'a dit.

Nous ne trouvons pas d'autres explications au placement de Hadjaj au quartier de sécurité du D5. Nous nous élevons avec force contre ce traitement arbitraire qui condamne un prévenu avant qu'il soit jugé et le place dans des conditions de détention qui diminuent ses capacités de défense. C'est effectivement un individu qui risque d'avoir été rendu dangereux par ces conditions de détentions inhumaines qui sera présenté au jugement.

Le C.A.P. Intérieur de Fleury demande au C.A.P. extérieur d'intervenir auprès du juge d'instruction, Monsieur Floch, ainsi qu'auprès de toutes les organisations professionnelles de la justice afin q'ils restant vigilants face à l'utilisation arbitraire de ce quartier de sécurité.

L'association « Réflexion, action, prison et justice » (A.R.A.P. E.J.) informe les familles de détenus qu'elle tient à leur disposition une permanence (S.O.S. prison) au 37, rue de Tournefort PARIS 75005, les lundis, mardis et vendredis de 14 h30 à 17 h.

Un accueil et une écoute vous seront réservés dans un esprit de compréhension, de solidarité et de service. Toutefois, aucune aide pécuniaire ne peut être accordée.

Il sera également répondu par téléphone pendant les heures de permanences au°: 331 21 92. Qu'on se le dise !

LA VIE SEXUELLE ET AFF

Les prisons mexicaines

Ma participation à un détournement d'avion de Mexico sur la Havane (opération dont la Mafia, la C.I.A. et Georges Smathers, ancien sénateur de Floride sont les auteurs intellectuels) m'a amené à passer neuf ans dans les prisons mexicaines.

Comment vit-on dans les prisons d'hommes au Mexique et en particulier dans celle de Lecumberry où j'ai effectué une partie de ma peine ? C'est ce que je vais essayer de raconter.

On circule beaucoup dans les prisons mexicaines et l'argent, sous forme liquide ou en chèque, y a libre cours.

A Lecumberry, au centre de chaque division, il existe encore un patio à ciel ouvert où chacun est libre de se promener, nuit et jour, à n'importe quelle heure. C'est la promenade permanente, le portique des philosophes, le marché des trafiquants, parfois l'arène où meurent des hommes dans des disputes sanglantes.

Les portes des cellules, qui datent de la construction de la prison, sont rongées par des infiltrations d'eau et réparées tant bien que mal par les détenus eux-mêmes.

Les prisonniers bouclent eux-mêmes les portes des cellules, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, à l'aide d'un apendo, instrument de fortune qui peut être aussi bien un cadenas qu'une chaîne ou un simple fil de fer tortillé.

Les précautions méfiantes des prisonniers de Lecumberry tiennent plus au fait que la majorité d'entre eux sont de pauvres hères qu'un peso enrichit qu'aux rondes de nuit des gardiens à la recherche d'un fumeur de marijuana. Celle-ci poussait à l'état sauvage, portée par le vent, la répression est faite sans grande conviction. D'ailleurs, les gardiens sous-payés fument plus que les prisonniers et leur nez est bien incapable de sentir l'odeur doucement écœurante de la fumée de canabis.

Il faut avouer que le régime intérieur est fort doux, si on le compare à celui des prisons françaises ou des USA. De temps en temps, il se durcit, comme pour rappeler à chacun qu'un général dirige l'établissement. Mais ces sursauts disciplinaires ne durent guère, car, au Mexique, l'ordre et la discipline restent la plupart du temps des vœux pieux. Revers de la médaille, les émeutes et les évasions finissent parfois dans le sang, celui des prisonniers.

Entre deux appels, le matin et le soir, que la population de la prison, détenus et gardiens réunis, subit dans un semblant de garde-à-vous après avoir salué les couleurs nationales — que nul ne voit puisque le drapeau est au fronton de la porte centrale — chacun fait ce qu'il veut, ou presque. Du poste de contrôle, est diffusée de la musique,16 heures par jour ; pas seulement de la musique indigène mais du jazz, du classique, des airs d'opéra.

Dans les prisons mexicaines, journaux et livres pénètrent librement. Chaque matin, la prison est réveillée par le crieur de journaux qui propose quotidiens, hebdomadaires et revues sans aucune censure quant à leur contenu ou leur tendance politique. Et ce règlement date de Profirio Diaz ! Pour des livres, il en est de même. Marx est aussi disponible que Freud ou Che Guevara, et ce que vous ne trouvez pas dans la bibliothèque, vous pouvez l'acheter, si vous avez de l'argent et savez lire.

Car le drame de la prison, tout particulièrement en Amérique latine, c'est l'analphabétisme, 80 % des détenus de droit commun ne savent pas lire et beaucoup d'entre eux profitent de leur séjour en prison pour apprendre à déchiffrer le journal.

Finalement bien que l'argent circule sous toutes ses formes, la différence entre prisonniers pauvres et prisonniers riches n'est pas plus voyante qu'à Fresnes ou Clairvaux où les achats se font à l'aide de bon de commande. Il est vrai que le Mexicain est infiniment plus fraternel que l'Européen.

Les visites méritent qu'on s'y attarde car elles sont libres. Non seulement parents ou amis peuvent venir vous voir, mais ils peuvent le faire du lever au coucher sans limitation de temps et sans présence de gardiens. Bien mieux les détenus ont le droit d'avoir des relations sexuelles avec leur femme légitime ou non. Des chambres sont prévues à cet effet où les couples ont la possibilité de s'isoler pour un maximum de 4 heures par jour ou de 24 heures par semaine.

Ce droit aux relations sexuelles à l'intérieur des établissements pénitentiaires date des années 40. En ce temps, les visites avaient lieu dans la salle commune. On mangeait, bavardait, se pelotait. Le nombre des visiteurs augmentant avec la suppression de l'obligation des liens de parenté, il fallut ouvrir aux visiteurs les patios, puis les couloirs, enfin les cellules. Seules contraintes, la fouille à l'entrée dans la prison et le dépôt des pièces d'identité.

Indéniablement, cette licence est une des principales raisons du calme qui règne dans les prisons mexicaines.

L'homme qui peut recevoir ses amis, ses parents, faire l'amour à sa compagne, ayant donc une vie affective normale, a peu tendance à aspirer au changement, il ne pense guère à scier des barreaux, pratiquement inexistants, à creuser des tunnels à escalader des murs. Par ailleurs à sa libération, il ne sera pas déphasé par rapport à la population libre comme l'est le détenu européen qui recouvre la liberté.

Drôle de régime pénitentiaire, direz-vous. En fait, il faut admettre que le Mexique n'a pas, au sens latin du terme, de système pénitentiaire, de politique affirmée.

Les fonctionnaires du ministère de la Justice sont des pramatiques prêts à admettre n'importe quoi du moment que cela fonctionne au moins aussi bien que par le passé.

Mais bien sûr, le pragmatisme ne va pas sans arbitraire et il serait bien sot de prétendre que tout va pour le mieux dans les prisons mexicaines.

Albert CADON

L'HOMOSEXUALITE DANS LES CENTRALES D'HOMMES

L'homosexualité en prison, c'est un sujet vaste. Il faudrait aborder chaque cas individuellement et le décortiquer. Je ne suis pas et je n'ai jamais été homosexuel ni dehors, ni dedans. Mais si, dehors, il est possible de vivre en ignorant pratiquement ce problème, dedans, par contre, on y est chaque jour confronté.

LA PRISE DE CONTACT

La rencontre, ou le contact est imprévisible car souvent difficile et fonction de l'architecture de l'établissement, des règlements qui régissent les « mouvements » des détenus. Les contacts sont plus aisés dans les établissements anciens donc vétustes que dans les prisons modernes, plus faciles en centrale que dans les maisons d'arrêt.

Les lieux : en premier il faut citer les douches où le maton est souvent absent et laisse la surveillance de la douche à un détenu auxiliaire qui s'en fout en général, ou ne veut rien savoir, ou se fait payer pour fermer les yeux (cigarettes, bière, cantine)... ou est homo lui-même. Ensuite les W.C. des cours de promenade (peu prisés car dangereux). Mais là aussi tout dépend du (des) surveillants de service. Certains font la chasse aux pédés, d'autres laissent faire. Ces jours-là, il y a un très grand va et vient autour des W.C. (je pense aux cours de Muret). Il y a aussi le cinéma du dimanche dont l'obscurité favorise les branlettes et quelquefois bien davantage. A Clairvaux en 69/70 la chapelle, les jours de célébration, était très prisée. Les ébats se passaient derrière l'autel dans la demi-heure qui précédait l'arrivée du curé. Pourtant, pour cela, il était nécessaire d'être dans les petits papiers du détenu préposé à l'entretien de la dite chapelle.

LES DIFFERENTES CATAGORIES D'HOMOSEXUELS

Il y a l'homo protégé. Celui-là vit à l'ombre et dans le sillage de son seigneur et maitre, en général un gros voyou, une grosse peine, un caïd ou un gros bras, ce qui revient au même. Dans ce cas il y a une tolérance des « garçons » (un « garçon » en langage de prison étant par opposition à fille ou pédé le nom que s'attribuent ou se donnent entre eux les hommes, les vrais, les voyous).

Le sujet est trop vaste pour aborder ici tous les cas. Toutes les situations ici. Il faudrait parler de l'homo solitaire, des petits couples, de la vieille tapette édentée et du tout jeune éphèbe nouvel arrivé et qui déjà, affole les esprits. Il y a aussi le pauvre type qui se fait enculer ou qui suce pour une cigarette et qui ne sait même pas ce qu'est l'homosexualité. Il y a l'homo délateur utilisé par la direction qui ferme les yeux sur ses activités pourvu que les renseignements arrivent régulièrement. Celui-là est en danger. Le fait que deux types arrivent à vivre et obtiennent le droit de rester à deux dans une même cellule, dans un établissement à régime cellulaire (un par cellule) ou à régime communautaire (trois et plus par cellule) n'a pas d'autres explication. Les cas sont rares, certes, mais ils existent. J'ai connu cela à Clairvaux en 70.

Il y a encore et il faut le dire le « pédé à couilles » (en langage de taule : c'est le pédé mais il en a une « paire en bronze »), il s'agit en général de l'homosexuel reconnu et sympathique comme pour être prompt à la bagarre ou pour s'être « bien tenu » dans son affaire (n'a pas « donné » ses complices en fuite lors de son arrestation, son procès). Celui-là a droit à la considération quasi géenérale de tous

COMMENT DEVIENT-ON HOMOSEXUEL EN PRISON

Parmi tous les cas observés et qui portent sur six années, une grande règle générale : on est jeune (18/20 ans), on arrive en centrale avec pout tout horizon une sortie espérée dans 10, 15 ou 20 ans, on est terriblement seul, on vient de faire un an ou deux ou p[illegible] en maison d'arrêt, les parents, la famille (quand elle existe) n'écrivent plus guère, la fiancée ou la femme n'écrit plus du tout, on vient de subir un an ou deux d'isolement en maison d'arrêt, on a soif de contacts humains, de parler, de retrouver une connaissance dans cette centrale qui fait un peu peur, de se faire un ami, on n'est pas bien costaud physiquement, la tête n'est pas très solide non plus et puis on est jeune et la sexualité se fait pressante, impérative... et il en a marre de se branler au-dessus des WC ! Alors au fil des jours on croise un regard ici et là, on s'enflamme pour un corps harmonieux et quasiment féminin entre'aperçu entre deux portes aux douches par exemple (l'apparition furtive n'est pas toujours accidentelle) on échange des regards , on se frôle etc... c'est souvent assez long. La douche terminée le maton referme chacun dans sa cellule et c'est alors que les esprits travaillent, que les imaginations vont bon train. On se passe un mot, on se « dépanne » en cigarettes, on se fait de petits cadeaux en toute amitié, on essaie de changer de cellule pour se rapprocher de « l'autre » et... c'est l'escalade, l'enchaînement logique. A ce stade tout dépend de la personnalité des intéressés.

Ou bien l'idylle reste soigneusement cachée, discrète, inconnue, insoupçonnée de tous, ou bien elle s'affiche mais dans ce cas c'est la mise à l'index immédiate par tout le reste de la population pénale, c'est le mépris ouvert des matons; ça commence dès le matin quand la porte s'ouvre pour le café : alors ma belle on a fait un gros dodo ? Je parie que t'es encore amusée avec le manche de la balayette. Etc.

De toute façon, l'homo en prison est exclu par tous, méprisé, frappé bien souvent. Il est condamné à vivre dans le cercle restreint des homosexuels et là je parle uniquement des homos qui s'assument, qui se déclarent tels ou encore de ceux qui ont été surpris en trein de... et sont donc catalogués. Il y a bien sûr une frange de la population pénale que l'on peut qualifier de « douteuse », des gens dont on ne sait pas, « on n'est pas certain », « ça m'étonnerait pas que », des gens qui nient leur appartenance au troisième sexe allant même jusqu'à le critiquer en termes violents à la cantonades. Ceux-là sont presque aussi nombreux que les autres, et il arrive quelquefois qu'ils soient surpris un beau jour malgré leurs précautions, leur méfiance, leur discrétion. Ça nourrit les conversations aux fenêtres pour de longues soirées et le pauvre bougre se trouve dans une situation peu enviable.

DES ANNEES A VIVRE EN TAULE

Chacun réagit à la prison à sa manière, selon son caractère, son tempérament. Untel se plonge des les études, un autre se plie aux exigences et au rythme de la vie en atelier, celui-là se livre à une culture physique de tous les instants, et autre ne quitte plus sa cellule depuis des mois, se masturbe sept, huit, dix fois par jour devant un étalage lamentable de photos découpées dans des magazines, tel autre se « met en ménage » avec un ami de cœur pour faire un bout de chemin à deux. Il ne faut pas juger. Chacun fait sa peine comme il peut et les caractères forts sont rares. A noter encore que les rapports entre homos en prison sont généralement empreints d'une grande tendresse, que l'amitié, la camaraderie et l'entr'aide morale et matérielle existent davantage que chez les autres sans doute. On pourrait dire peut être que l'homosexualité en milieu carcéral est une façon de se protéger de la prison en se réfugiant dans un « cercle » d'initiés au sein duquel la camaraderie existe. C'est aussi sans doute une façon de continuer à vivre presque normalement sa sexualité. Mon point de vue est évidemment le point de vue d'un « non homo » et je ne prétends pas avoir fait le tout de tout le sujet. La camaraderie nette et franche et « non ambiguë » existe aussi très fort chez les voyous mais ceux-ci constituent des « coteries » très fermées ou les « non voyous » (les « truffes ») ne sont pas admis. D'une façon générale vivre en homosexuel en prison c'est accepter de vivre à l'index du reste de la population pénale, c'est accepter le mépris des autres, les vexations, humiliations, mises à l'amende et tout le long cortège des brimades, coups, sévices, quarantaines, etc.

PATRUT J.J.
ex 1553 MURET
ex 3147 Clairvaux

R

Passé le c
cération, l'ob
du détenu se
source vive,
venir freudier
sement de cl
incarcéré ou r
qu'il pensera
plus ou moins
encore à trave
qu'il songera.
types que des
trop fréquent
lades physiq
chiquement. I
à l'époque
interdits, arri
jusqu'à une
leur prix. Et c'
la clé pour le
vés en leur po
accorde un
l'idée selon la
mes répressi
sexuel influer
tement socia
doit aller jusc
dire que la p
échapper à c
pourquoi j'os
l'incarcératio
cette répressi
de tous les

ECTIVE DANS LES PRISONS

LA PRISON CHATRE

"Je suis entré en prison à vingt ans, j'en suis sorti à vingt-huit. Alors, à près de trente ans, j'ai des réactions comme un jeune de vingt. Comment voulez-vous que ça marche avec les filles?"

"Quand je suis sorti, ça n'était pas le désir qui manquait, ça non. Mais, je ne sais pas comment dire, je ne bandais presque pas. Il m'a fallu un bout de temps pour que ça remarche bien."

Car la prison, ce n'est pas seulement la privation de femmes, c'est aussi une coupure dans soi-même, une hémorragie. Et pour parler de la sexualité en prison, on se heurte à un double barrage: on ne parle pas des choses du sexe, et la prison, c'est une chose à oublier.

Une répression voulue

Les autorités disent que la répression de la sexualité en prison n'est qu'un à-côté, une conséquence de la privation de liberté. C'est faux. Faire l'amour est aussi nécessaire que boire et manger: sans sexualité, on devient lentement mais sûrement foutu. Et c'est le but de la prison. La répression de la sexualité en prison n'est pas un hasard, pas plus que la mauvaise nourriture, pas plus que le travail qui abrutit. La répression d'une *vraie* sexualité, parce qu'on vous laisse quoi? Le rêve, la masturbation, parfois l'homosexualité. Une homosexualité librement vécue est belle; forcée par les circonstances, elle est triste. Elle peut même être sordide, mais l'administration s'en fout. A un jeune détenu qui se plaignait d'avoir été violé, le directeur d'un pénitencier romand a finement répondu: "De quoi vous plaignez-vous? Par là, ça ne fait pas d'enfants"...

Divorce inévitable... et interdit

La prison désunit les couples: qui lancera la pierre à l'épouse qui se refait une vie quand son homme est absent des mois, des années? Surtout quand, partout, on lui fait sentir que son mari n'est pas valable, que, pour les enfants, il vaudrait peut-être mieux rompre...

Tous ces divorces dus à la prison, l'administration ne veut pas les voir. D'abord elle les cache: tous les obstacles sont mis à ce qu'une procédure puisse se faire pendant la détention, ce qui permettrait à un détenu, à sa sortie, de "redémarrer à zéro". Raison avancée par l'administration: le fric; les détenus n'ayant habituellement pas de quoi payer les frais de justice, devraient recevoir l'assistance judiciaire et, en outre, les emmener en panier à salade à un jugement civil, ça coûte cher en essence et en surveillance.

Et puis, un détenu marié, c'est plus pratique. On le culpabilise comme on veut: "Pensez à votre pauvre femme...". On réduit ses contacts (car le détenu n'a pas le droit de choisir ses visites; si sa femme vient le voir, pas de place pour des amies).

Répression – régression

Récemment, *Bouquet* a publié une histoire édifiante. Un détenu avait écrit une petite annonce dans ce journal pour entrer en contact; une jeune femme lui a répondu, mais sa lettre lui est revenue avec un mot de l'assistant social de Bochuz – c'est lui qui fait la censure –: "Madame, vous avez déjà assez de problèmes avec votre divorce, sans vous compliquer la vie avec M. X..."

La resocialisation, est-ce sortir de taule et retrouver sa femme le temps d'une procédure, se chercher quelqu'un d'autre au moment où l'on est souvent sans argent, sans travail, en chambre meublée quand ce n'est pas à l'Armée du Salut?

Dans la prison, on crie: "On nous infantilise". Le psychiatre de Bellechasse répond: "Bien sûr, nous les infantilisons. Sans ça, comment supporteraient-ils la prison?"

Les prisonniers ne veulent pas devenir des petits enfants sans sexe, humbles et soumis ■

Droit à la sexualité:

- **travail à l'extérieur**
- **chambre de visite sans contrôle**
- **davantage de congés**

GAP

EPRESSION , FRUSTRATION

c de l'incar-ssion majeure e sur le sexe, s vouloir de-de l'épanouis-un, qu'il soit . Alors même sa libération loignée, c'est elle à la libido ai connu des asturbations endaient ma-nent et psy-livres de nus, ils étaient ent à valoir aine de fois it le cachot à détenus trou-ssion. Si l'on tain crédit à elle les systè-sur le plan r le compor-es gens, on u bout et se n ne saurait règle. C'est affirmer que qui multiplie par cent, fait sonniers des paranoïaques. Ce qui se traduit par une agressivité supérieure à la normale – encore qu'inférieure à celle qu'on pourrait craindre – et, surtout par une tendance caractérisée de la mythomanie.

Conserver son équilibre nerveux et psychique en prison constitue une prouesse rare. Et l'on peut dire que les diagnostics fort peu amènes des psychologues à notre égard ne sont généralement pas fondés a priori, mais plutôt justifiés a posteriori, après que l'incarcération a achevé son influence néfaste.

Je ne connais pas un seul détenu qui ne soit, selon la récente déclaration de Paul VI, en état de péché mortel. Et puisque les prisonniers, jusqu'à preuve du contraire, ont conservé leurs âmes peut-être serait-il bon de commencer à songer aux moyens qui leur permettraient de les sauver. Et je ne vois à cela qu'une solution – au moins valable pour la majorité d'entre eux : le parloir libre, comme ce fut le cas pour les détenus politiques de l'OAS notamment. Mais là encore on se heurte au veto d'une administration rigide, rétrograde et imbue de préjugés.

Et cependant comment oser parler de réinsertion sociale en maintenant les gens que l'on prétend rééduquer dans un état de frustration qui compromet jusqu'à leur équilibre psychique. En se plaçant du simple point de vue de l'intérêt social et en acceptant l'état de fait de l'existence de la prison, il est clair que la politique pénitentiaire en matière sexuelle va à l'encontre du but prétendument recherché. Nous n'en sommes plus au stade de l'échec par ignorance mais à celui de l'échec conscient. L'administration n'agit point, non parce qu'elle ne sait pas, mais, pour des raisons qui échappent à l'entendement, parce qu'elle ne veut pas.

Je me rappelle le choc éprouvé lorsqu'une fille avec laquelle je sortais avant d'entrer en prison m'annonça son intention de rompre. Il me fallut toute ma fierté pour lui répondre par retour du courrier d'aller se faire foutre ailleurs. Venant à la suite de la rupture de nos relations sexuelles, cette séparation totale, quand bien même l'eussé-je prévue, entraina chez moi une dépression morale qui entre quatre murs prenait un aspect particulièrement pénible. Je me souviens également de ces parloirs où par un simple échange de paroles, de regards, nous arrivions ma compagne et moi à une sorte d'extase sexuelle aussi difficile à concevoir qu'à expliquer. Quelle pauvreté que de tels succédanés de rapports ! Mais quelle richesse humaine aussi que de pouvoir par des mots abolir la séparation, triompher de l'absurde ! Dans ce domaine, le plus agréable et le plus pénible à la fois, c'est assurément d'obtenir un parloir dit libre, c'est-à-dire dépourvu de dispositif de séparation. On peut se tenir la main, échanger les propos les plus audacieux sans se trouver obligé d'élever la voix pour se faire entendre. mais quelle cruauté dans la frustration qui en découle !

Avoir là, devant soi, près de soi, l'être qu'on aime, qu'on désire avec une passion décuplée par des années de séparation et ne pouvoir exprimer ses sentiments que par une caresse timide des doigts sur une main, un poignet qui s'offrent en laissant comprendre qu'ils offrent tout le reste, sans pouvoir le donner. Plus que tout certainement, la prison d'hier, d'aujourd'hui et de toujours, se résume à cette dépossession, à cette dépersonnalisation, à cette impossibilité d'assouvir un amour dont l'obsession empoisonne l'esprit de tous ceux qui en sont privés. Et, je dois le dire, je n'évoque jamais ces réminiscences qui s'imposent à moi de temps à autre sans éprouver une espéce de malaise rétrospectif.

Serge LIVROZET

Jean-Gilbert IRIU communique :

IRIU Jean-Gilbert, auteur de plusieurs chroniques des flagrants délits dans *Libération* et correspondant de presse pour *Rouge* sous le nom de jean-Gilbert du C.A.P. vient d'envoyer une lettre ouverte au ministère de la Défense. Il lui rappelle que la France s'est engagée par la déclaration européenne de sauvegarde des droits de l'homme à respecter les opinions politiques et les pratiques qui en découlent. Donc vu ses idées politiques antimilitaristes, il est décidé à ne pas faire son service militaire et à continuer ses activités normalement.

Pour tout contact écrire au C.A.P.

REFLEXIONS D'UNE MERE DE DETENU

La mère d'un insoumis, incarcéré depuis plus d'un an à Fresnes, nous fait part de la façon dont elle a ressenti le procès et la condamnation de son fils, ses rapports avec lui une fois qu'il était en prison et l'effet que la prison a eu sur lui.

Le déroulement du procès m'a profondément choquée. Je ressens comme une injustice que l'on puisse, dans une société prétendument civilisée, juger et condamner un homme parce qu'il refuse de porter les armes et de se soumettre à une discipline aveugle exercée au mépris des libertés fondamentales. Le droit de désobéir à des ordres contraires à vos convictions les plus intimes dans un pays libre devrait être reconnu à tout citoyen. S'il en avait été ainsi, l'humanité n'aurait jamais connu le nazisme et les autres doctrines totalitaires.

La façon même dont le procès s'est déroulé m'a bouleversée. L'univers des T.P.F.A. est tout à la fois Kafkaïen et ubuesque. Le juge d'instruction était un officier supérieur, le commissaire du gouvernement un officier et le tribunal composé de cinq juges : trois militaires et deux civils. L'armée est tout à la fois juge et partie. Peut-on appeler cela la « justice » ?

Mais il y a aussi la prison et la coupure avec le reste du monde qu'elle entraîne. Je suis autorisée à voir mon fils une demi-heure par semaine. Mais comme je travaille et que j'habite loin, je ne peux lui rendre visite que tous les quinze jours. Le règlement ne tient nullement compte des situations d'éloignement. Je n'ai donc droit qu'à une demi-heure par quinzaine. Or toutes les mères, toutes les familles qui ont vécu semblable situation savent que dans les conditions de promiscuité, de brouhaha, de séparation par une vitre plexiglass, dans un box étroit, où se déroulent ces visites, les détenus et ses visiteurs ne peuvent pas dire grand chose. On commence par échanger des banalités, des futilités, on n'est pas sur la même longueur d'ondes. Le prisonnier vit dans un monde totalement inhumain où chaque être apprend à se replier sur lui-même, où le problème quotidien est celui de la survie physique et morale. peu à peu, il perd au long des mois le sens de la communication, l'usage des mots, de la parole. Alors, pendant les premières minutes de la visite, on n'a pas grand chose à se dire. Et puis, quand le climat commence à se créer, quand l'on sent de part et d'autre que l'on va parler, une petite lumière s'allume suivie rapidement du passage du gardien. C'est fini, il faut se quitter...

Je préférerais le voir une heure et demie toutes les trois semaines. Mais ça, le règlement l'interdit. Pour l'administration pénitentiaire, le prisonnier est essentiellement un numéro et ceux qui viennent le voir également des numéros.

Après son incarcération, mon fils n'a pas voulu demander le bénéfice du statut (supprimé depuis d'ailleurs !) dit politique. Il est détenu dans le quartier militaire de Fresnes, mais il retrouve l'ensemble des prisonniers à l'atelier de travail. Il a réagi avec courage mais il est très difficile de savoir ce qu'il pense réellement. En général les détenus ont peur des matons. Tous les matons, bien sûr, ne sont pas mauvais mais beaucoup sont très répressifs, victimes eux-mêmes d'un système hiérarchique invraisemblable. En conséquence, le détenu apprend à se taire, à se méfier. Il ne connaît que la dépendance la plus totale dans les détails les plus anodins. Il faut le dépersonnaliser, l'infantiliser. La prison opère une régression très nette au niveau de la communication. C'est un monde très dure où seuls les gens nerveusement solides font surface. Mon fils, au bout d'un an d'incarcération est transformé peut-être sans s'en rendre compte.

La vie en cellule à trois impose de faire abstraction de sa dignité. Le seul fait d'aller à la « tinette» devant ses codétenus en dit long sur le sadisme, la volonté gratuite d'humilier de l'institution pénitentiaire. Pouvoir lire les journaux, aller à la salle de cinéma une fois par semaine ne suffit pas à libéraliser le régime carcéral.

En outre, la surveillance sanitaire est déplorable. Mon fils a eu une rage de dents en septembre. Eh bien il n'a été admis à voir le dentiste qu'en décembre !

Le drame de la vie carcérale c'est qu'elle pénalise autant les familles que les détenus. Tout est fait pour rabaisser les gens ne serait-ce que l'attente, et par tous les temps, sans abri, au regard de tous, devant les portes de la prison.

La prison, lieu de non-droit, est une machine de destruction de l'homme, la coupure est totale entre le monde pénitentiaire et le monde « libre ».

UNE PRISON POUR JEUNES FILLES : LES BONS PASTEURS

Muriel Raimbault a été placée à 16 ans par l'Assistance Publique dans un Bon Pasteur. L'assistance avait décidé qu'elle serait bonne à tout faire dans une famille bourgeoise. Muriel n'a pas voulu. Elle s'est retrouvée au Bon Pasteur pour quatre ans.

— Qu'est-ce qu'un Bon Pasteur ?

C'est une maison de correction pour les filles entre 16 et 21 ans. En fait, c'est comme une prison. Les murs sont aussi hauts. Sur les murs il y a des bouts de verre. Tes déplacements, tes relations avec les filles, avec les gens de l'extérieur, tout est entièrement contrôlé par les bonnes sœurs. Et si tu n'es pas « sage » c'est la cellule d'isolement dont tu ne sors que pour une courte promenade au bras d'une bonne sœur.

— Comment viviez-vous ?

On nous met par équipe de 15 filles. Et c'est avec ces 14 autres filles qu'on n'a évidemment pas choisies qu'on va vivre : dormir dans le même dortoir, manger ensemble, suivre les mêmes cours. Quant aux filles des autres équipes, en principe, on ne devrait jamais les rencontrer.

— Et la vie sexuelle ?

C'est très simple, et c'est comme dans toutes les prisons. On se gouine ou on se branle. Moi, je n'ai jamais été gouine alors je ne peux pas tellement en parler. Mais celles qui l'étaient, c'était peut-être celles qui étaient les plus heureuses.

— Est-ce que les bonnes sœurs n'essayaient pas d'empêcher l'homosexualité ?

Pas toujours, parce que certaines bonnes sœurs sont elles aussi lesbiennes. Elles se gouinaient avec les filles qui leur plaisaient et ensuite elles fermaient les yeux sur ce qu'elles voyaient. Les problèmes c'était surtout pour celles qui refusaient de coucher avec les bonnes sœurs qui le leur demandaient. Mais celles qui acceptaient, pouvaient faire ensuite ce qu'elles voulaient.

— Et toi ?

Moi, je fuguais de temps en temps pour aller baiser. Je profitais de la messe et je disparaissais. Je restais quelques jours en cavale. Mais à tous les coups les flics me rattrapaient. je passais 24 heures au commissariat puis on me ramenait au Bon Pasteur.

— Des amies, est-ce que tu en avais ?

Un certain temps j'étais copine avec une fille d'une autre équipe. Mais tout est fait pour qu'on ne puisse pas se rencontrer. Alors on s'envoyait des papiers, on essayait de s'asseoir l'une à côté de l'autre aux séances de télévision. Mais quand les bonnes sœurs s'en sont rendu compte elles ont tout fait pour l'empêcher. Il y en avait toujours une de nous deux qui était punie le jour de la télévision, comme par hasard.

L'affection ça n'existe pas beaucoup au Bon Pasteur. En tous cas il ne faut pas l'attendre des bonnes sœurs. on dirait qu'elles ont peur de leurs propres sentiments. Il y en avait une, par exemple, qui m'aimait bien et me faisait parfois des cadeaux. Mais elle me disait toujours : « Ne dis rien à personne ».

— Que deviennent les relations avec les gens de l'extérieur ?

Moi, je suis de l'Assistance Publique. Alors je ne peux pas tellement en parler. En quatre ans, je n'ai eu qu'un seul parloir. les parloirs c'est un peu comme en taule : une petite pièce où l'on a le droit de se parler juste pendant un temps limité. Personne n'assiste au parloir mais les bonnes sœurs ont eu auparavent une discussion avec la famille qui vient te voir. Quand elles ont prévenu tes visites que tu n'avais pas été « sage », tu vois un peu dans quelles conditions se déroule le parloir. Il arrive même que les parents partent en refusant de voir la fille.

— Y a-t-il une censure du courrier ?

Bien sûr. Toute lettre qui arrive ou qui part est lue. Si elle contient des choses trop «osées» du point de vue des bonnes sœurs, la lettre ne partira pas ou bien tu ne sauras jamais que tu l'as reçue. C'est comme ça que certaines filles qui avaient un copain avant d'entrer au Bon Pasteur l'ont perdu.

— Après une fugue ou une « permission » chez les parents, n'y a-t-il jamais une fille qui revient enceinte ?

Si, moi, par exemple, çà m'est arrivé. J'étais heureuse, je pensais que d'avoir un enfant ça m'aiderait à vivre. C'était mon rêve d'avoir un bébé. Puis j'ai fait une fausse couche. Mais il y a des filles qui ont des gosses. On les met alors dans des foyers spéciaux. Si elles sont déjà en fin de séjour, on les aide à trouver un boulot et une chambre en ville. On les autorise alors à vivre dehors mais sous la tutelle du Bon Pasteur.»

— On ne vous a jamais parlé de contraception ?

Penses-tu ! Jamais ! D'ailleurs pourquoi est-ce qu'on nous en aurait parlé ? En principe, nous devions passer des années sans voir un homme. le seul mec du Bon Pasteur était un vieux jardinier, choisi sans doute pour son grand âge.

Propos recueillis par Françoise HOFFET

LES FEMMES ET LA JUSTICE

LETTRE OUVERTE A QUELQUES FEMINISTES

On a beaucoup parlé, ces derniers temps, des femmes et de la justice. Procès de violeurs, procès à Strasbourg d'un homme qui avait battu sa femme jusqu'à la mort, partout des groupes féministes se sont manifesté pour demander que « justice soit faite aux femmes ».

Je suis féministe parce que je pense que la première de toutes les oppressions c'est celle de l'homme sur la femme. Bien plus ancienne, historiquement, que toutes les autres oppressions économiques ou institutiuonnelles, elle leur a servi de modèle à toutes. Bien plus ancienne aussi dans l'esprit de chacun de nous, nous l'avons découverte dès que nous avons ouvert les yeux. A un âge où argent, Etat, ou même école, n'ont encore aucun sens, l'inégalité de pouvoir entre le père et la mère est déjà une évidence.

De réelle révolution, de totale libération, il n'y en aura pour les femmes, et pour les hommes, que lorsque la femme aura cessé d'être obligée de vivre d'abord pour satisfaire les désirs et les ambitions de l'homme.

Mais comment cette oppression a-t-elle pu se maintenir ? C'est essentiellement grâce à un certain nombre d'institutions parmi lesquelles, du moins depuis quelques siècles, la justice tient une bonne place. La justice n'a jamais servi qu'à protéter la société, à préserver un certain nombre de principes au premier rang desquels se trouve la suprématie masculine.

« La justice favorise toujours les femmes » aiment à dire les hommes, même parfois ceux du C.A.P. Voyons de plus près. Il est vrai que dans un divorce la mère obtiendra plus facilement que le père la garde des enfants et qu'elle pourra même parfois se faire attribuer une pension. Il est probable qu'un juge hésitera plus à mettre en prison une femme qu'un homme. Dans le premier comme dans le deuxième cas, la justice aura tout simplement joué le rôle qui est le sien. Une femme est d'abord épouse et mère. Il ne faut pas l'enlever à ses «devoirs» à l'égard de ses enfants de son mari. S'il lui arrive de commettre une infraction, elle n'en est jamais totalement responsable. C'est un être « mineur » qu'il faut protéger, entretenir.

Jusqu'en 1938, le code civil traitait la femme mariée comme une incapable. Elle n'était pas autorisée à faire seule les actes juridiques de la vie courante.

Alors, c'est à cette justice que s'adressent des groupes féministes ! C'est à elle que des femmes vont demander protection contre divers sévices : viol, coups, abandons... qu'elles subissent des hommes ! Qu'attendent-elles de la justice ? Dans le meilleur (façon de parler !) des cas elles obtiendront une condamnation de l'homme : prison, pension à payer... Quant à elles, elles seront, une fois de plus renvoyées à leur rôle traditionnel : les enfants, la cuisine et le boulot sous-payé. L'homme en prison, la femme à la cuisine ! Quel progrès !

Non, ce n'est pas la justice qui fera disparaître les viols, les coups, les lâchetés des hommes, pas plus d'ailleurs qu'elle ne supprimera le vol ou l'assassinat. Plutôt que de demander la répression, cherchons à connaître les causes de ces comportements et faisons les disparaître.

C'est justement parce que je suis féministe que je ne comprends pas que des femmes puissent faire appel à la justice pour les défendre. C'est parce que je revendique le plein pouvoir sur moi-même, mon corps, mes sentiments, l'organisation de ma vie, que je ne peux pas comprendre qu'on fasse appel à une institution qui l'a toujours nié.

Plutôt que de combattre les hommes en faisant appel aux institutions, ne vaudrait-il pas mieux combattre la phallocratie et les institutions qui l'ont tant aidée à se développer et à se maintenir.

Françoise HOFFET

LE HUITIEME SCANDALE DE MONSIEUR SCHLEXER

Dans le *Cap* n° 36, nous avons publié sous le titre « cascade de scandale à la 16e chambre » le compte rendu de l'audience scandaleuse du 8 mars au cours de laquelle OUIN était condamnée pour outrage à agent alors qu'elle vendait le *Cap* devant la prison de la Santé. Avant sa publication, ce spécial bulletin de contrôle avait été, entre autre, adressé à Schlexer. Celui-ci pouvait se défendre, il pouvait nous répondre publiquement, il pouvait nous poursuivre pour diffamation, il pouvait nous attaquer pour outrages à magistrat. Monsieur SCHLEXER n'a rien à faire de tous ces moyens légaux, le camarade Schlexer préfère l'illégalité. C'est pourquoi il n'a pas hésité à commettre un abus de pouvoir en se servant des comptes-rendus d'audience pour régler ses comptes et justifier son attitude indigne.

C'est ainsi que tous ceux qui ont assisté à l'audience seront assez surpris de lire que Monsieur Schlexer répond longuement aux conclusions d'Agnès alors qu'à l'audience il prétendait ne pas les avoir reçues, puis les traitait avec son dédain habituel, et le plus fort, c'est que tout en écrivant qu'Agnès a « mal assimilé le droit », il donne raison à son argumentation. En effet, Monsieur Schlexer dit : « attendu qu'aucun texte ne prévoit la communication du dossier de la procédure la concernant » alors qu'Agnès dans ses conclusions affirmait qu'aucun texte ne l'interdisait, mais que le code de procédure pénal l'autorisant à se défendre seule, elle devait bénéficier des privilèges de la défense et pouvoir consulter son dossier. A ceci, M. Schlexer n'a trouvé aucune réponse juridique, alors il s'en tire par une pirouette d'un raisonnement assez curieux : pour lui, si aucun texte ne prévoit que c'est autorisé, cela veut dire que c'est interdit ! C'est le type même du raisonnement arbitraire qui permet d'interdire tout ce qui déplaît et sans prévenir. Nous informons Monsieur Schlexer qu'il a très mal assimilé la loi, le code pénal, en effet prévoit les interdictions et non les autorisations et le code de procédure pénale qui règle le déroulement de la justice a prévu que le prévenu peut assurer seul sa défense !

Monsieur Schlexer avait le devoir de permettre le libre exercice de ce droit et non de jongler avec les textes comme il l'a fait. Il est vrai que dans ses attendus, Monsieur Schlexer est plus soucieux de répondre à nos justes critiques et justifier ses erreurs que de respecter la loi.

Ensuite c'est avec encore plus de surprise que nous lisons une référence à la déclaration de défense d'Agnès. En effet, pendant qu'Agnès lisait sa déclaration, M Schlexer discutait avec ses assesseurs et montrait nettement qu'il n'écoutait pas Pour sa défense Agnès a cité des écrits d'un professeur de droit, d'un avocat, et d'un écrivain. Elle expliquait avec eux dans quelles conditions elle avait été illégalement interpellée, elle montrait que le gardien de la paix témoin avait menti. Elle a quitté la salle avant le prononcé du verdict pour protester contre l'attitude scandaleuse de M. Schlexer. Celui-ci en a conclu qu'Agnès était une provocatrice. Par ses attendus Monsieur Schlexer prouve que le provocateur c'est lui ! Il a refusé tout d'abord d'entendre les conclusions d'Agnès, il a prétendu ne pas les avoir reçues, il a quitté la salle d'audience quand Agnès a commencé à plaider les conclusions, il discutait pendant la plaidoirie d'Agnès, il a écouté un témoignage qu'il savait mensonger, et enfin il falsifit le compte-rendu du procès.

Monsieur Schlexer a en fait parfaitement assimilé la loi bourgeoise, c'est la loi du plus fort ! Avec lui on assiste vraiment au spectacle de la justice telle qu'elle a été conçu : le juge et le policier ont toujours raison et tout leur est permis.

Cela va-t-il durer longtemps ?

C.AP. SANTE

LA PAROLE D'UN FLIC CONTRE CELLE D'UN «REPRIS DE JUSTICE»

Le 26 juin 1976 à 13 h 30 devant la 11e cour d'appel de Paris, Jean Lapeyrie passe pour outrage à agent. Il a fait appel d'un jugement le condamnant à 1500 F d'amende. Les faits remontent au 4 août 1975, devant le Sacré-Cœur, des flics embarquaient « brutalement » des Africains qui vendaient des objets sur le trottoir. Devant cette violence policière, Jean crie « salopards » et la justice le condamne à 1500 F d'amende. Quand on sait que 1500 F d'amende équivaut de deux à quatre mois de contrainte par corps, et que le maximum pénal pour outrage à agent est de trois mois fermes (art. 224 C.P.), on préfère encore que la Justice laisse tomber son masque d'hypocrisie et le condamne à la prison.

En attendant Jean demande la relaxe pour légitime défense et assistance à personne en danger. Venir le soutenir le 26 juin c'est aussi l'occasion de lui dire bonjour car il est toujours incarcéré à Fleury-Mérogis, de part la volonté du J.A.P. de Nanterre.

Autre occasion de venir dire bonjour à Jean : le 3 juillet 1976 la 13e cour d'appel de Paris à 13 h 30, Jean Lapeyrie et Agnès Ouin passent en appel d'un jugement du 18 mars les condamnant l'un à deux mois fermes et l'autre à trois mois avec sursis (quelle chance d'être une femme !) pour vol à Inno-Montparnasse.

Pour une fois, Jean et Agnès ne sont pour rien dans cette affaire. Les magasins Inno et les flics du 14e sont tristement connus pour leurs habitudes du mensonge et du faux témoignage. Récemment encore, la 10e chambre correctionnelle a été obligée de reconnaître qu'ils mentaient dans l'affaire des deux clientes inculpées d'outrages et rebellion à agent alors qu'elles étaient venues soutenir le personnel d'Inno en grève en octobre 1975.

Comme par hasard, les faits qui sont reprochés à Jean et Agnès remontent au 13 octobre 1975, en plein milieu de la grève du personnel d'Inno et aussi en plein milieu de la lutte pour vendre librement le *Cap* devant la Santé, qui comme chacun sait se trouve dans le 14e arrondissement.

Il s'agira d'essayer de faire comprendre une fois de plus à la Justice, que la parole d'un flic ou d'un inspecteur de grand magasin n'est pas plus valable que celle d'un « repris de Justice ».

LETTRE DE JEAN LAPEYRIE AU J.A.P. DE NANTERRE

Monsieur le Juge,

Ça y est, votre justice est faite ! La cour d'appel de Paris vient de confirmer le jugement de Nanterre. Me voilà libéré de votre tutelle répressive, je n'aurais même plus à répondre à vos convocations. Dans six mois maintenant je serais un « grand » qui n'aura plus à « éprouver » et aura le droit de ne plus rembourser ses victimes. Non content de démontrer votre incapacité de compréhension humaine et de démasquer votre rôle uniquement répressif, vous me permettez aussi de militer à 100 %.

Pour sa tranquilité, l'administration pénitentiaire aurait certainement préféré que vous agissiez autrement et je suis persuadé que pour elle c'est vous le délinquant. Pensez donc, vous avez introduit l'ennemi dans la place !

Alors qu'ils ont bien du mal à empêcher notre journal de pénétrer à l'intérieur des prisons, vous leur faites cadeau d'un militant que vous les obligez à garder.

D'autre part, vous avez eu le mérite de m'ouvrir les yeux sur la réalité répressive et dangereuse de l'application des peines, et tous ceux de votre administration qui voulaient garder secret cet aspect des choses vous en remercieront certainement.

Vous avez ridiculisé votre institution que certains voulaient faire croire honorablement éducative.

Vous avez bien travaillé, soyez rassuré, le ridicule ne tue plus !

Jean LAPEYRIE

C.A.P. REGIONAUX

ALENÇON :
Philippe VAN DER HAEGEN
32, rue du Boulevard 61000 Alençon

BORDEAUX :
Primo GEROMETTA
24, rue Permentade 33000 Bordeaux
Permanence le mercredi de 18 à 19 h 30 au local de Libération *18, rue du Palais de l'Ombière. Tél. 48 51 98.*

C.A.P. AIX :
LE MENN Jean-François
5, rue Campra
13100 Aix-en-Provence

FORCALQUIER
DAMIA Henri
1, place Jeanne d'Arc
04300 Forcalquier

MELUN :
Georges SOUDANT
18 rue Dajot. 77000 MELUN

METZ
Permanence tous les vendredis de 18 à 21 h. au Centre culturel Marc Sangnier 8 allée Marguerite Montigny-les-Metz.

NANTES :
Marc GUERIN
La Mocquelière 44800 St. Herbelin

PERIGUEUX :
Jean-Luc RIDOIN
2, rue de l'Ancienne Préfecture
24000 Périgueux

POITIERS :
Georges PESNOT
37, rue St. Vincent-de-Paul
86000 Poitiers

BELGIQUE :
59, rue de Pascale — 1040 Bruxelles

C.A.P. Santé :
Permanence le samedi devant la maison d'arrêt de la Santé.

C.A.P. Fleury-Mérogis :
Permanence le samedi devant la maison d'arrêt des hommes de 13 à 16 h.

C.A.P. FRESNES :
Permanence le samedi devant la la prison.

G.M.P.
26, rue du Cdt Mouchotte
75015 PARIS

SOUTENEZ LE « CAP »

Je souscris : 10 F, 20 F, 50 F ou plus :

Nom :

Adresse :

ON PEUT AUSSI S'ABONNER

Pour 6 mois : 16 F.
Pour 12 mois : 30 F.

Ou faire un abonnement de soutien :

Pour 6 mois : 50 F.
Pour 12 mois : 100 F.

Versement au C.C.P.
C.A.P.
34 036-73 LA SOURCE
15, rue des Trois-Frères
75018 PARIS.

Lettre à mes futurs jurés

A mon futur jury,

Vous qualifiez souvent d'asociaux les hommes que votre clan se permet de juger à longueur d'année, des hommes qui ne portent plus à leur boutonnière ce rouge de la honte qui vous empourpre le visage de bourgeois bien nourris, élevés dans la luxure et le fric.

Si refuser à 16 ans d'être exploité 10 heures par jour c'est être asocial, alors sont asociaux les travailleurs qui se révoltent contre leurs patrons, sont asociaux ces mêmes patrons qui tuent 4000 ouvriers par an pour économiser sur la sécurité.

Je vais être entre vos sales mains pour avoir fabriqué des engins explosifs, à mes côtés pourtant, il manque du monde, comme le patron de Gevelot qui tua par explosifs trois ouvriers par économie de sécurité, je n'y vois pas non plus l'Etat, cette chose immonde qu'est l'Etat, le pouvoir qui fabrique des milliers d'engins explosifs chaque jour, ces bombes qui tuèrent et tuent encore des milliers de femmes et d'enfants comme au Bangla Desh. Je n'y vois pas non plus les 1500 ouvriers complices de cette fabrication, ni leurs syndicats responsables qui appuient cette fabrication par la soi-disante sauvegarde de l'emploi, alors qu'il y a des milliers de crèches à construire, des logements, des hôpitaux, etc. Vous me qualifiez de dangereux anarchiste ce mot qui a perdu son vrai sens qui ne veut pas dire destruction, mais amour, liberté, paix. Ce mot que vous devriez appeler libertaire, mais cela vous fait trop peur, car il est aussi le mot de la révolte contre l'injustice, «contre la corruption contre vos privilèges. Vous ne mettez en prison que les pauvres, l'ouvrier, le marginal. Voilà comment vous classez les asociaux. Vous ne représentez que des millions de morts, grâce à la coalition, Etat, patrons, partis, syndicats pour vous c'est l'acquittement sans procès. La conscience, vous vous en occupez, avec votre télé fasciste, vos radios menteuses, vos Gicquel et Cie, votre presse du genre Figaro, Parisien Libéré. *Vous faites la gloire des Hersant et Touvier. Vous représentez un peuple borné et berné, vous êtes pour l'exemple, il vous en faut un. Il faut un. Mais le vrai ce serait de condamner les vrais assassins, les vrais fabriquants de bombes. Mais non, votre exemple sera de laisser faire ces engins de mort qui servent à votre classe pour sauvegarder vos intérêts en pillant les richesses économiques des peuples que vous assassinez. Depuis deux mille ans avec votre religion, votre lâcheté, vous nous assassinez nous pillez. Les représentants du peuple ce n'est pas vous, c'est nous, un jour viendra ou nous aurons tout de nous, rien de vous, nous créerons la beauté, la jeunesse, la liberté, l'amour.*

C'est vous la cause sociale de la délinquance, de l'asociabilité de la violence, de la haine. Vous entretenez tout ça pour garder vos moutons avec ces rubans et vos médailles et vos bérets basques. Les coupables c'est le capitalisme, l'Etat, la bureaucratie.

Nous ne voulons plus d'Etat, plus de bureaucratie, nous voulons la liberté, la nôtre. Vive l'anarchie.

LAUMONT Guy
4990 Bt I
St.Joseph LYON

LA SANTE A FLEURY

Il y a trois ans le C.A.P. publiait son manifeste. Par son point 9 (voir *Cap* n° 2 et 6), il réclamait des soins médicaux et dentaires corrects, c'est-à-dire une médecine pénitentiaire non différente de la médecine humaine. Alors que l'on parle d'humanisation des prisons, le C.A.P. Intérieur de Fleury a enquêté sur place et tient à faire connaître au public ce qu'est exactement la médecine pénitentiaire. Nous voulons aussi montrer que la prison n'est pas la « la privation de liberté et rien de plus », mais c'est aussi un lieu ou même le droit à la santé n'existe plus !

Malades de nuit : 19 heures à 7 heures

La grande angoisse des détenus c'est de tomber malade la nuit, voici en effet le scénario classique et vécu tous les jours par un détenu pris de souffrance dans la nuit.

Il appelle le surveillant de garde par l'interphone et c'est le premier « devoir » du malade de nuit : il doit d'abord convaincre le surveillant de garde qu'il est bien malade et que son cas nécessite une intervention rapide, il n'y réussit pas toujours. Dernièrement, un détenu pris d'une rage de dents demande au moins des cachets pour le soulager et pouvoir dormir, le surveillant lui répondant qu'il n'en a pas besoin et qu'il n'a qu'à dormir, le détenu souffrant de plus en plus tombourine sur la porte (tous ceux qui ont eu mal aux dents le comprendront). Résultat, le détenu a passé une nuit affreuse, le surveillant a fait un rapport, le détenu est passé au prétoire et a pris huit jours de mitard avec sursis.

Il arrive cependant que grâce à la bonne volonté du surveillant, grâce aussi à l'art oratoire du détenu, le surveillant se laisse convaincre d'essayer de faire quelque chose et annonce qu'il va téléphoner à l'interne. Environ une heure après, le brigadier, bien escorté (sécurité d'abord ! on est peut être malade mais on n'en reste pas moins dangereux !) arrive dans la cellule avec un flacon de pilules que l'interne aurait prescrit de son bureau sans avoir visité le malade sans l'avoir entendu décrire les symptômes de son mal. Le détenu n'a pas le choix. Si en raison de son mal il insiste pour voir l'interne, il n'a qu'une solution : s'automutiler pour l'obliger à se déplacer. Les médicaments qui sont ainsi distribués sont des somnifères ou des produits contre la douleur, destinés seulement à assurer la tranquilité de la prison et non à soigner. La pharmacie, de nuit est d'ailleurs seulement ouverte pour les neuroleptiques et non pour les médicaments de maladies précises. En prison, la nuit n'est pas faite pour être malade mais pour assurer la tranquilité de ceux qui gardent et surveillent.

De nombreux détenus pris de malaises savent ce qu'ils ont et comment guérir le mal qui les prend en pleine nuit, soit parce qu'ils ont été soignés à l'extérieur, soit parce que le médecin de la prison avait prescrit un médicament précis. La nuit, ils devront se contenter d'aspirine ou de valium. Comme ce détenu pris d'un malaise cardiaque qui réclame son médicament habituel et à qui on apporte du valium.

Prochain numéro : 16 juillet 1976

De même, les premiers symptômes d'une maladie grave peuvent se déclencher la nuit, une décision du médecin peut être vitale, mais en prison cela n'existe pas, c'est l'interne de garde qui prend ses décisions de loin sur rapport du gardien de nuit qui lui-même a reçu seulement un appel par interphone du détenu, c'est-à-dire qu'il lui est même impossible de décrire l'état du détenu malade. Pourquoi d'ailleurs s'en donnerait-il la peine puisqu'il n'a à sa disposition que les deux médicaments miracles qui soignent tous les maux des nuits de prison : aspirine et valium.

Malades de jour

Nous venons de voir qu'en prison l'on ne peut pas être malade la nuit sans courir des risques mortels ou être obligé de s'automutiler gravement pour faire soigner le mal d'origine. Cela ne veut pas dire que tout va bien pour ceux qui tombent malades dans la journée. D'abord sauf cas d'une gravité extrême, il faut être malade avant 7 h 45 et avant cette heure par interphone, s'inscrire pour le passage de l'infirmière. Celle-ci passera dans la cellule du malade dans la matinée, accompagnée de son garde du corps en blouse blanche. Des infirmières, il y en a de tous les genres mais elles ont toute en commun qu'elles sont là pour faire le tri et ne pas encombrer le médecin qui ne dispose que d'un certain temps et ne peut examiner qu'un certain nombre de détenus. Tant pis s'il y a plus de malades qui doivent voir le médecin, c'est à l'infirmière de se débrouiller pour qu'il en soit autrement. Elles s'acquittent de cete tâche de manière différente certaines ont le style adjudant pour qui tout malade est un tire au flanc ou un simulateur, d'autres s'attachent à convaincre le détenu que voir le médecin ou elle, c'est la même chose et qu'elles sont tout autant capables de soigner que le médecin, d'autres enfin essaient de tout concilier mais comment faire comprendre à un individu qui sent la nécessité de voir un docteur qu'il doit abandonner cette idée ?

Avant d'être malade, le détenu devra donc s'exercer à convaincre l'infirmière et à répondre à tous ses arguments pseudo médicaux ainsi qu'à ses offres de cachets divers qu'elle a à sa disposition pour soi disant soigner et calmer mais en réalité pour ne pas encombrer le cabinet médical.

Ceux qui auront la chance d'avoir franchi avec succès le barrage de l'infirmière seront donc appelé à la visite, mais attention pas obligatoirement le jour même, cela dépend des disponibilités du médecin et la visite se passe souvent plusieurs jours après le passage de l'infirmière. Il arrive que le détenu ayant de la famille à l'extérieur la fasse intervenir et c'est le sous-directeur du bâtiment qui accompagnera le détenu à l'infirmerie. Un détenu à qui cela est arrivé n'est pas encore revenu de l'hypocrisie des responsables de l'infirmerie qui s'étonnaient et ne comprenaient pas cette intervention.

Quelques jours après l'on est convoqué à la visite où le détenu est reçu par un interne qui fait ce qu'il peut avec les règlements, les horaires qui lui sont imposés, les seuls médicaments qu'il peut prescrire (voir chapitre pharmacie) et les responsabilités que lui accorde l'administration. C'est ainsi par exemple qu'il n'est pas compétent pour décider de l'attribution d'un régime alimentaire spécial et un détenu qui a des problèmes d'estomac et ne peut supporter le régime de la prison devra après visite à l'interne demander une visite au médecin chef et attendre le bon vouloir de celui-ci en continuant de s'esquinter l'estomac avec le menu pénitentiaire, ou en ne s'alimentant pas du tout c'est-à-dire en grève de la faim pou manger sans se détruire. Mais er réalité l'obtention du régime dépend des disponibilités financières de l'économe qui le supprimera même après prescription par le médecin chef sous le prétexte qu'il y a des abus. Tout est bon pour maintenir l'autorité de l'administration pénitentiaire en prison, la visite médicale doit s'effacer devant l'ordre.

La pharmacie

De la même manière que la prison a sa médecine, elle a sa pharmacie. Un détenu qui arrive en prison alors qu'il suivait dehors un traitement médical devra l'interrompre, toujours pour des raisons de sécurités (plus important que la santé). Il ne lui sera pas possible, même s'il fournit certificats médicaux et ordonnances de se faire parvenir les médicaments. Même un médecin de la prison n'a aucun pouvoir contre l'administration, il ne pourra pas prescrire un médicament qui n'existe pas ici, et s'il le fait le médicament prescrit ne sera pas distribué.

La pharmacie de la prison est alimentée par l'assistance publique et seuls les médicaments existants à l'assistance publique sont connus en prison. Le détenu devra donc s'en contenter tant pis pour sa santé !

Le dermatologue

Tout le monde s'en plaint ! Il traite les détenus comme des chiens au lieu de s'occuper de dermatologie. Les maladies de peaux et du cuir chevelu sont très fréquentes en prison d'ou le dermatoloque qui donne des consultations à Fleury, sans doute pour se distraire et libérer ses instincts vengeurs comme nous allons le voir en suivant l'histoire vécue suivante :

Un détenu inquiet par la perte abondante de ses cheveux demande à voir le dermatologue. Deux mois environ après, il est convoqué au cabinet de ce spécialiste. Monsieur le dermatologue, confortablement installé derrière son bureau écoute le détenu lui expliquer qu'il perd ses cheveux et qu'il a beaucoup de pellicules. Il demande au dermatologue de lui prescrire un shampoing ou une lotion permettant d'éliminer les pellicules et un traitement de base de cachets ou piqures pour la chute des cheveux. Ce savant spécialiste, sans bouger de son siège, sans regarder le cuir chevelu, déclare tout net : « *alopeptie héréditaire* ». Le détenu s'étonne : « *Mais vous ne connaissez pas ma famille !* » (à noter que sur la fiche de visite, le dermatologue remplacera héridi-taire par masculine, c'est dire le sérieux des paroles de ce spécialiste). Et le dermatologue poursuit : « *Vous avez suffisament de produits en cantine extéieure pour le soin des cheveux, cela doit suffire à vous soigner* ». Le détenu lui demande alors de lui donner le nom d'un de ces produits adaptés à son cas. Et le dermatologue a alors cette réponse stupéfiante : « *Vous vous croyez dans un institut de beauté, si chacun demandait son petit produit personnel, où irait-on ?*».

Le détenu est parti furieux et on le comprend. Voilà une visite qui n'aura servi à rien, voilà un détenu qui continuera à perdre ses cheveux, qui continuera à maudire un peu plus la prison seul dans sa cellule. et c'est ainsi qu'après la répétition de ce genre de traitements inhumains, un jour certains n'en peuvent plus

et en finissent définitivement. La diminution des suicides passe par l'élimination des types de ce genre qui viennent en prison pour s'amuser sans frais au lieu d'exercer sérieusement leur spécialité. C'est vraiment dramatique quand il s'agit d'un dermatologue dont la spécialité est primordiale en prison, et encore plus dramatique quand cela se passe à Fleury où l'isolement rend ce genre de stupidité encore plus insupportable.

Les suicides

En prenant la prison comme un fait existant, en considérant Fleury-Mérogis comme elle est, avec son modernisme suicidaire, nous pensons que de nombreux suicides sont imputables à l'administration pénitentiaire qui par des tracasseries (du genre de celles que vous avons vues avec les malades de jours et de nuits, le dermatologue et la pharmacie) pousse les détenus au désespoir devant l'incompréhension de l'ad ministration.

Il serait bon à ce sujet de demander la recette antisuicide au directeur de la tripale D4. Ce bâtiment détenait en effet le record des suicides avant l'arrivée de ce directeur. Ils sont devenus rares depuis son arrivée. Il serait le mieux placé pour donner sa recette mais nous croyons qu'elle consiste à faire exactement ce que ne fait pas le dermatologue. Le directeur du D4 essaye de dialoguer sérieusement, de comprendre et de rechercher une solution aux problèmes individuels, il essaie de rectifier tout ce qu'a d'inhumain la vie à Fleury. Au D4, la prison est tout autant insupportable mais elle est moins suicidaire. Tout ceux qui s'intéressent au sort des détenus doivent réfléchir sur cet exemple.

Il faut signaler que si les malades de nuit sont si maltraités c'est que l'interne de nuit (tout seul pour 3200 détenus) est souvent appelé pour des tentatives de suicides et des automutilations volontaires.

En cas de tentative de suicide ou de pendaison, il faut au minimum un quart d'heure à l'interne pour se déplacer et à son arrivée, il n'est pas certain que les bouteilles d'oxygène qui pourraient sauver le détenu soient pleines, c'est lui qui fera appeler les pompiers et rechercher l'oxygène dans un autre bâtiment. Voilà beaucoup de temps perdu parce qu'il n'y a pas d'installations nécessaires sur place, parce qu'il n'existe qu'un médecin pour une population de 3200 habitants, parce que les surveillants n'ont pas tout de suite appelés les pompiers (ils n'en n'ont pas le droit). L'assistance à personne en danger n'a pas le même sens en prison qu'ailleurs.

Grèves de la faim

En cas de grèves de la faim, le médecin n'a pas à intervenir médicalement parlant. Mais le gréviste de la faim est un homme en danger qui n'a que cette solution pour attirer l'attention sur son cas. Nous ne pensons pas qu'un médecin dont la mission est de sauver les individus puisse rester insensible devant la détresse d'un gréviste de la faim. Nous pensons que son devoir est de tenter de sauver cet individu en informant à l'extérieur sur la demande du gréviste, le médecin qui ne le fait pas se met par là entièrement sous les ordres de l'administration pénitentiaire et trahit à notre avis sa mission au service des êtres humains. Un gréviste de la faim est en danger de mort, face à cela un véritable médecin ne peut qu'être de son côté !

Conclusions

Cette enquête est l'expression de la plus rigoureuse vérité et nous souhaitons la diffusion la plus large possible et sa communications aux autorités pénitentiaires et médicales afin de leur permettre d'y répondre, les colonnes du *Cap* leur sont ouvertes pour cela si elles le désirent. En prison, la médecine humaine n'existe pas, les médecins étant totalement soumis aux règlements et autorités pénitentiaires et nous nous étonnons que le conseil de l'ordre des médecins, souvent si pointilleux laisse certains de ses membres exercer dans des conditions qui bafouent en permanence les règles médicales au service des individus.

Des hommes meurent ou seront estropiés ou diminués à vie parce qu'en prison le médecin est exclusivement au service de l'administration pénitentiaire, au détriment de la santé des individus.

Il faut libérer la médecine pénitentiaire, et nous espérons que cette enquête fera prendre conscience à tous de la nécessité du combat pour une médecine humaine en prison.

Le C.A.P. Intérieur de Fleury-Mérogis
Mai 76

XUELLE ET AFFECTIVE DANS

L'HOMOSEXUALITE

DANS LES CENTRALES D'HOMMES

xualité en prison, t vaste. Il faudrait que cas individuel- décortiquer. Je ne je n'ai jamais été ni dehors, ni de- si, dehors, il est vivre en ignorant ce problème, de- tre, on y est chaque é.

PRISE DE ONTACT

re, ou le contact est car souvent difficile de l'architecture de nt, des règlements nt les « mouve- détenus. Les con- plus aisés dans les ts anciens donc vé- ans les prisons mo- faciles en centrale maisons d'arrêt.

en premier il faut ches où le maton est ent et laisse la sur- la douche à un aire qui s'en fout en ne veut rien savoir, yer pour fermer les ettes, bière, canti- t homo lui-même. W.C. des cours de (peu prisés car dan- ais là aussi tout (des) surveillants de tains font la chasse autres laissent faire. il y a un très grand autour des W.C. (je ours de Muret). Il y a néma du dimanche rité favorise les bran- lquefois bien davan- irvaux en 69/70 la jours de célébration, risée. Les ébats se rrière l'autel dans la qui précédait l'arri- Pourtant, pour cela, ssaire d'être dans les rs du détenu préposé de la dite chapelle.

IFFERENTES TAGORIES OMOSEXUELS

mo protégé. Celui-là e et dans le sillage de r et maitre, en géné- voyou, une grosse aïd ou un gros bras, nt au même. Dans ce une tolérance des (un « garçon » en e prison étant par à fille ou pédé le nom uent ou se donnent s hommes, les vrais,).

t est trop vaste pour i tous les cas. Toutes ns ici. Il faudrait parler solitaire, des petits de la vieille tapette du tout jeune éphèbe ivé et qui déjà, affole les esprits. Il y a aussi le pauvre type qui se fait enculer ou qui suce pour une cigarette et qui ne sait même pas ce qu'est l'homosexualité. Il y a l'homo délateur utilisé par la direction qui ferme les yeux sur ses activités pourvu que les renseignements arrivent régulièrement. Celui-là est en danger. Le fait que deux types arrivent à vivre et obtiennent le droit de rester à deux dans une même cellule, dans un établissement à régime cellulaire (un par cellule) ou à régime communautaire (trois et plus par cellule) n'a pas d'autres explication. Les cas sont rares, certes, mais ils existent. J'ai connu cela à Clairvaux en 70.

Il y a encore et il faut le dire le « pédé à couilles » (en langage de taule : c'est le pédé mais il en a une « paire en bronze »), il s'agit en général de l'homosexuel reconnu et sympathique comme pour être prompt à la bagarre ou pour s'être « bien tenu » dans son affaire (n'a pas « donné » ses complices en fuite lors de son arrestation, son procès). Celui-là a droit à la considération quasi géenérale de tous

COMMENT DEVIENT-ON HOMOSEXUEL EN PRISON

Parmi tous les cas observés et qui portent sur six années, une grande règle générale : on est jeune (18/20 ans), on arrive en centrale avec pout tout horizon une sortie espérée dans 10, 15 ou 20 ans, on est terriblement seul, on vient de faire un an ou deux ou p! en maison d'arrêt, les parents, la famille (quand elle existe) n'écrivent plus guère, la fiancée ou la femme n'écrit plus du tout, on vient de subir un an ou deux d'isolement en maison d'arrêt, on a soif de contacts humains, de parler, de retrouver une connaissance dans cette centrale qui fait un peu peur, de se faire un ami, on n'est pas bien costaud physiquement, la tête n'est pas très solide non plus et puis on est jeune et la sexualité se fait pressante, impérative... et il en a marre de se branler au-dessus des WC ! Alors au fil des jours on croise un regard ici et là, on s'enflamme pour un corps harmonieux et quasiment féminin entre'aperçu entre deux portes aux douches par exemple (l'apparition furtive n'est pas toujours accidentelle) on échange des regards , on se frôle etc... c'est souvent assez long. La douche terminée le maton referme chacun dans sa cellule et c'est alors que les esprits travaillent, que les imaginations vont bon train. On se passe un mot, on se « dépanne » en cigarettes, on se fait de petits cadeaux en toute amitié, on essaie de changer de cellule pour se rapprocher de « l'autre » et... c'est l'escalade, l'enchaînement logique. A ce stade tout dépend de la personnalité des intéressés.

Ou bien l'idylle reste soigneusement cachée, discrète, inconnue, insoupçonnée de tous, ou bien elle s'affiche mais dans ce cas c'est la mise à l'index immédiate par tout le reste de la population pénale, c'est le mépris ouvert des matons; ça commence dès le matin quand la porte s'ouvre pour le café : alors ma belle on a fait un gros dodo ? Je parie que t'es encore amusée avec le manche de la balayette. Etc.

De toute façon, l'homo en prison est exclu par tous, méprisé, frappé bien souvent. Il est condamné à vivre dans le cercle restreint des homosexuels et là je parle uniquement des homos qui s'assument, qui se déclarent tels ou encore de ceux qui ont été surpris en trein de... et sont donc catalogués. Il y a bien sûr une frange de la population pénale que l'on peut qualifier de « douteuse », des gens dont on ne sait pas, « on n'est pas certain », « ça m'étonnerait pas que », des gens qui nient leur appartenance au troisième sexe allant même jusqu'à le critiquer en termes violents à la cantonades. Ceux-là sont presque aussi nombreux que les autres, et il arrive quelquefois qu'ils soient surpris un beau jour malgré leurs précautions, leur méfiance, leur discrétion. Ça nourrit les conversations aux fenêtres pour de longues soirées et le pauvre bougre se trouve dans une situation peu enviable.

DES ANNEES A VIVRE EN TAULE

Chacun réagit à la prison à sa manière, selon son caractère, son tempérament. Untel se plonge des les études, un autre se plie aux exigences et au rythme de la vie en atelier, celui-là se livre à une culture physique de tous les instants, et autre ne quitte plus sa cellule depuis des mois, se masturbe sept, huit, dix fois par jour devant un étalage lamentable de photos découpées dans des magazines, tel autre se « met en ménage » avec un ami de cœur pour faire un bout de chemin à deux. Il ne faut pas juger. Chacun fait sa peine comme il peut et les caractères forts sont rares. A noter encore que les rapports entre homos en prison sont généralement empreints d'une grande tendresse, que l'amitié, la camaraderie et l'entr'aide morale et matérielle existent davantage que chez les autres sans doute. On pourrait dire peut être que l'homosexualité en milieu carcéral est une façon de se protéger de la prison en se réfugiant dans un « cercle » d'initiés au sein duquel la camaraderie existe. C'est aussi sans doute une façon de continuer à vivre presque normalement sa sexualité. Mon point de vue est évidemment le point de vue d'un « non homo » et je ne prétends pas avoir fait le tout de tout le sujet. La camaraderie nette et franche et « non ambiguë » existe aussi très fort chez les voyous mais ceux-ci constituent des « coteries » très fermées ou les « non voyous » (les « truffes ») ne sont pas admis. D'une façon générale vivre en homosexuel en prison c'est accepter de vivre à l'index du reste de la population pénale, c'est accepter le mépris des autres, les vexations, humiliations, mises à l'amende et tout le long cortège des brimades, coups, sévices, quarantaines, etc.

PATRUT J.J.
ex 1553 MURET
ex 3147 Clairvaux

REPRESSION , FRUSTRATION

Passé le choc de l'incarcération, l'obsession majeure du détenu se fixe sur le sexe, source vive, sans vouloir devenir freudien, de l'épanouissement de chacun, qu'il soit incarcéré ou non. Alors même qu'il pensera à sa libération plus ou moins éloignée, c'est encore à travers elle à la libido qu'il songera. J'ai connu des types que des masturbations trop fréquentes rendaient malades physiquement et psychiquement. Les livres de nus, à l'époque où ils étaient interdits, arrivaient à valoir jusqu'à une dizaine de fois leur prix. Et c'était le cachot à la clé pour les détenus trouvés en leur possession. Si l'on accorde un certain crédit à l'idée selon laquelle les systèmes répressifs sur le plan sexuel influent sur le comportement social des gens, on doit aller jusqu'au bout et se dire que la prison ne saurait échapper à cette règle. C'est pourquoi j'ose affirmer que l'incarcération, qui multiplie cette répression par cent, fait de tous les prisonniers des paranoïaques. Ce qui se traduit par une agressivité supérieure à la normale — encore qu'inférieure à celle qu'on pourrait craindre — et, surtout par une tendance caractérisée de la mythomanie.

Conserver son équilibre nerveux et psychique en prison constitue une prouesse rare. Et l'on peut dire que les diagnostics fort peu amènes des psychologues à notre égard ne sont généralement pas fondés a priori, mais plutôt justifiés a posteriori, après que l'incarcération a achevé son influence néfaste.

Je ne connais pas un seul détenu qui ne soit, selon la récente déclaration de Paul VI, en état de péché mortel. Et puisque les prisonniers, jusqu'à preuve du contraire, ont conservé leurs âmes peut-être serait-il bon de commencer à songer aux moyens qui leur permettraient de les sauver. Et je ne vois à cela qu'une solution — au moins valable pour la majorité d'entre eux : le parloir libre, comme ce fut le cas pour les détenus politiques de l'OAS notamment. Mais là encore on se heurte au veto d'une administration rigide, rétrograde et imbue de préjugés.

Et cependant comment oser parler de réinsertion sociale en maintenant les gens que l'on prétend rééduquer dans un état de frustration qui compromet jusqu'à leur équilibre psychique. En se plaçant du simple point de vue de l'intérêt social et en acceptant l'état de fait de l'existence de la prison, il est clair que la politique pénitentiaire en matière sexuelle va à l'encontre du but prétendument recherché. Nous n'en sommes plus au stade de l'échec par ignorance mais à celui de l'échec conscient. L'administration n'agit point, non parce qu'elle ne sait pas, mais, pour des raisons qui échappent à l'entendement, parce qu'elle ne veut pas.

Je me rappelle le choc éprouvé lorsqu'une fille avec laquelle trer en intentio fallut répondr rier d'a ailleurs. rupture sexuelle tale, qu sé-je p moi un qui entr un aspe pénible. lement un sim les, de ma cor sorte d difficile pliquer. de tels ports ! humain par des ration, de ! Da agréabl fois, c' tenir u à-dire de sé